

**DÉLIBÉRATION  
du conseil d'administration  
de l'Université Bourgogne Europe**

**Séance du 15 décembre 2025**

---

Délibération n° 2025 - 15/12/2025 - 1

*Verbatim du conseil d'administration du 18 novembre 2025*

---

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

***Quorum en début de séance : 19***

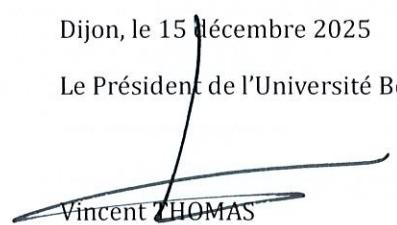
**Le quorum étant atteint,**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 18 novembre 2025.**

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 28
Abstention(s) : 0	Pour : 28
	Contre : 0

Dijon, le 15 décembre 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

*P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 18 novembre 2025*

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--------------------------------------------------------------

**Verbatim du conseil d'administration  
de l'Université Bourgogne Europe  
Séance du 18 novembre 2025**

**Collège A - Professeurs et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT (présent jusqu'à 16h40),  
Monsieur Bruno DOMENICHINI (procuration à Monsieur Paul ALIBERT),  
Monsieur Luc IMHOFF,  
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,  
Madame Emmanuelle PUCÉAT,  
Monsieur Vincent THOMAS,  
Monsieur Stéphane TIZIO.

**Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés**

Membres présents ou représentés

Monsieur Paul ALIBERT,  
Monsieur Laurent BRACHAIS,  
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Madame Elsa LANG RIPERT),  
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON (présente jusqu'à 15h40 puis procuration à Monsieur François JARRIGE),  
Monsieur François JARRIGE,  
Madame Elsa LANG RIPERT,  
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

**Collège des personnels BIATSS**

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Madame Michaële HERBST),  
Monsieur Éric DAUBIGNEY,  
Madame Michaële HERBST (présente jusqu'à 15h40),  
Madame Virginie KILANI (procuration à Monsieur Oumar SOW),  
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,  
Monsieur Oumar SOW,  
Madame Nathalie THOMAS.

**Collège des usagers**

Membres présents ou représentés

Madame Léane BARDE,  
Monsieur Lyssandre BARON,  
Monsieur Maxence ROULLIAT (présent jusqu'à 16h50),  
Monsieur Antoine SABATIER (procuration à Monsieur Maxence ROULLIAT),

Membre excusé

Madame Lia GODINHO.

Membres absents

Madame Louise MOREL,  
Monsieur Jurgens TYLL.

**Collège des personnalités extérieures**

Membres présents ou représentés

Madame Laurence ATTUEL-MENDES, BSB Dijon-Bourgogne,  
Madame Xavière CASTANO, Crossject (présente à partir de 14h40),  
Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (présente jusqu'à 16h15),  
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES (présent jusqu'à 15h40),  
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),  
Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),  
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon-Bourgogne,  
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).

Membres absents

Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne,  
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

**Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,  
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,  
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,  
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,  
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

**Invités**

Madame Sandrine BOCQUET-ROUSTAN, Responsable référente contrôle interne, comptable et budgétaire,  
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'Université Bourgogne Europe,  
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,  
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,  
Madame Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente déléguée à la formation (licences et masters).

***Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Pierre-Alexandre Falbaire, Madame Annie Favier.***

## Ordre du jour

I - Informations du Président.....1

### Point A : Points soumis à discussion

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration des 29 septembre et 14 octobre 2025.....5

### III - Questions statutaires

Élection de représentants des personnels et des étudiants au sein de conseils.....5

1. Conseil du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (SUAC)
2. Conseil des sports (SUAPS)
3. Conseil de gestion de l'IREM (Institut de recherche en mathématiques)
4. Conseil du service universitaire de santé étudiante (SSE)

### IV - Question financière

Adoption du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027 .....7

V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 6 novembre 2025.....12

1. Travaux de la Commission Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) du 14 octobre 2025 : subventionnements d'associations étudiantes
2. Travaux de la Commission Vie Etudiante du 16 octobre 2025 : labellisation et délabellisation d'associations étudiantes
3. Travaux de la commission de la pédagogie du 15 octobre 2025  
Demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles (LPE) – rentrée 2026/2027

VI - Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) : .....16

### Point B : Points adoptés sans débat

VII - Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe .....19

VIII – Compte rendu des conventions hors subvention.....20

### Point C : Questions diverses

Motion de l'UNEF Bourgogne et Solidaires Étudiant.e.s contre le projet ACADEM'IA.....20

**VERBATIM  
du conseil d'administration  
de l'Université Bourgogne Europe  
Séance du 18 novembre 2025**

*La séance est ouverte à 14h00  
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,  
Président de l'Université Bourgogne Europe*

-:-:-:-:-:-

**Le Président.**- Bonjour à toutes et à tous, bienvenue dans ce conseil d'administration du 18 novembre 2025 avec des informations diverses relativement nombreuses, dans les points soumis à discussion, l'approbation du verbatim du conseil d'administration du 29 septembre et du 14 octobre derniers, des questions statutaires avec les élections dans des conseils et commissions composés de membres du conseil d'administration, aujourd'hui on aura un étudiant du CA à élire au SUAC, un étudiant à élire au SUAPS, un enseignant-chercheur pour l'IREM et pour le SSE, un BIATSS et un étudiant du CA. Un point consacré au COMP, le contrat d'objectifs, de moyens et de performance que nous avons enfin reçu de l'État il y a une dizaine de jours, enfin, puisqu'il porte sur l'année 2025, 2026 et 2027, l'année 2025 arrive à son terme, comme vous le savez. Un point qui concerne les travaux de la CFVU, présenté par Carine Michel, le schéma directeur de la vie étudiante pour information et pas pour vote puisque cette question relève de la compétence exclusive du CAC. Et des points abordés sans débat, une question diverse, à ce stade on a reçu une motion sous forme de question diverse que nous traiterons en dernier point de notre ordre du jour.

### **I - Informations du Président**

**Le Président.**- D'abord, la première information, on salue le nouveau directeur général des services, Laurent Gebel, qui est en poste depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier, en succession d'Alain Helleu qui est allé exercer ses talents à l'université d'Amiens et je vais passer la parole à Laurent Gebel pour qu'il puisse se présenter.

**M. Gebel.**- Merci Monsieur le Président, bonjour à toutes et à tous, je suis ravi de pouvoir m'inscrire dans ce nouveau collectif particulièrement dynamique, c'est un plaisir pour moi de traverser le rond-point puisque j'ai œuvré un certain temps de l'autre côté, Agrosup, Institut Agro Dijon et Institut Agro dans son ensemble donc c'est passionnant de poursuivre sous d'autres cieux avec une dynamique qui est bien enclenchée et à laquelle les services devront participer dans une logique de soutien à l'ensemble des porteurs d'activité. Donc un grand merci aux personnes que j'ai déjà pu rencontrer et toutes les autres que je vais rencontrer parce que je fais un petit tour d'horizon pour pouvoir m'imprégner des activités de l'ensemble de l'établissement et je vous souhaite de bons travaux pour ce conseil d'administration. Merci à tous.

**Le Président.**- Bienvenue, merci à toi et bon vent.

Autre information qui n'a rien à voir avec la précédente, sinon comme preuve du dynamisme de la communauté. Le classement de Leiden est sorti il y a une quinzaine de jours et alors que nous en étions sortis en 2019-2020 parce que nous avions transféré ce classement à la COMUE et comme les auteurs du classement de Leiden ne reconnaissaient pas les COMUE comme des universités de plein exercice et refusaient de les classer, on en avait disparu. Depuis que nous sommes revenus à un destin séparé de la COMUE, avec d'autres partenaires, nous avons eu la surprise de réintégrer le classement de Leiden et d'atteindre la 21<sup>e</sup> place nationale ce qui est plutôt mieux que lorsque nous en étions sortis puisqu'on était à la 25<sup>e</sup> place. Ça confirme le classement de Shanghai, je réitère toujours le même propos sur les classements, ce n'est pas l'alpha et l'oméga d'une stratégie de recherche, j'y vois simplement la reconnaissance de la qualité du travail réalisé par une communauté, mais nous gardons le cap qui est le nôtre. Le cap qui est le nôtre s'inscrit néanmoins, même si j'ai évoqué la fin de la COMUE, dans la politique de site à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, puisqu'aujourd'hui il y a deux sites, un en Bourgogne et un en Franche-Comté avec deux EPE. Il se trouve que nous avons été invités par Jérôme Durain, le nouveau président de Région à se rencontrer pour évoquer les difficultés qui sont les nôtres dans la mise en œuvre des règlements d'intervention de la Région. Je peux témoigner que nous avons eu une écoute très attentive. Nous avons pu,

avec Hugues Daussy, le président d'UMLP, parler d'une seule voix et je peux vous assurer qu'il n'y avait pas l'épaisseur de la feuille d'un papier à cigarette entre nos deux positions d'établissement vis-à-vis de la Région. Et je crois que ça a changé la perception que la tête de la Région pouvait avoir des deux universités et je crois pouvoir dire que Hugues Daussy partage la position que je porte depuis plusieurs mois, depuis avant son élection, que nous nous sommes rejoints et que c'est une excellente nouvelle pour le site Bourgogne-Franche-Comté. A l'issue de cette réunion, décision a été prise par les deux vice-présidentes chargées de la recherche des deux EPE, Céline Demougeot pour l'UMLP et Nadine Millot pour l'UBE, de se réunir tous les quinze jours avec Laëtitia Martinez, vice-présidente de la Région en charge de l'ESR, d'échanger pour faire évoluer les conditions d'intervention de la Région. L'idée est très simple. Au lieu d'engorger les services de l'UMLP avec l'ensemble des fonds régionaux en faisant passer tous les fonds régionaux par l'UMLP, simplement que la Région, dans son règlement d'intervention, prévoit la ventilation des fonds directement aux établissements ce qui facilitera la vie à tout le monde parce qu'il faut des conventions pour tout, pour engager un post-doc, pour avoir un doctorant, pour avoir des stagiaires, pour acheter quelque chose. Ce n'est pas nous qui payons, c'est l'UMLP, mais qui entretient la relation avec le fournisseur ? Comment on finance ? Comment on devient propriétaire ? Sachant que les règlements de la Région prévoient que la propriété reste au porteur des fonds pendant quatre ans alors même que ces équipements sont installés dans nos laboratoires, etc. Ça représente une montagne de difficultés qui brident la dynamisme de recherche de l'établissement. Donc je crois que le président Durain en a bien eu conscience d'autant plus qu'on a dit exactement la même chose avec Hugues Daussy et je m'en félicite. Vraiment, il y a un véritable changement dans le dialogue que nous avons entre les établissements et j'avoue que ça facilite les choses à tout point de vue. Ça facilite les choses pour une autre chose, le 12 novembre dernier, nous avons réuni le conseil de site Bourgogne-Franche-Comté, donc c'est tous les chefs d'établissement et les ONR qui se réunissent pour parler politique ESR à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Le point principal était de discuter de la convention de coordination territoriale. Le dialogue précédent, c'était avec Hugues Daussy, on s'était mis d'accord sur la nécessité de faire évoluer le texte parce qu'il était complètement marqué par des objets PIA qui seront soldés dans deux ou trois ans pour la plupart. Donc, essayer de dégager de ce texte tous les éléments conjoncturels de telle sorte qu'on puisse prévoir d'y mettre de nouveaux instruments communs entre établissements pour pouvoir mener ensemble des projets nouveaux. C'est ce que nous avons fait, nous avons été à l'initiative d'une proposition de toilettage de cette convention de coopération territoriale. On l'a transmise à l'ensemble des partenaires, aux chefs d'établissement et donc on en a discuté le 12 novembre, sur le texte tout le monde est d'accord, on est vraiment sur une base de consensus très fort et c'est nouveau et c'est très bien. Là où il y en encore une discussion et nous sommes en train de discuter entre nous et avec les membres de l'UMLP, c'est le périmètre des signataires, c'est-à-dire finalement, qui participe au conseil de site ? Est-ce qu'on va jusqu'aux établissements associés, les établissements partenaires ? Peut-être qu'il faut avoir une vision pas trop élargie et en même temps rationnelle au regard de l'implication des uns et des autres dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ça va être probablement le stylo ou le pinceau qui nous permettra de dessiner le périmètre de ce conseil de site. La discussion est en cours, on en parlera la prochaine fois puisque le 9 ou 10 décembre on se réunit à nouveau pour entériner une proposition définitive. Franchement, quel plaisir, après ces années de discussion souvent stériles, de voir qu'avec un peu de bonne volonté, on peut porter des choses sans difficultés.

Autre actualité qui concerne aussi l'établissement, hier a eu lieu le conseil d'administration du CREPS Bourgogne-Franche-Comté. J'ai été invité parce qu'une des délibérations était de proposer au conseil d'administration, l'adhésion du CREPS Bourgogne-Franche-Comté à l'EPE Université Bourgogne Europe. Il y avait 45 membres du conseil d'administration, le rectorat de région académique, la direction des sports, les fédérations, le comité régional olympique et sportif, la Région, Dijon métropole, beaucoup de parties prenantes y compris des personnels du CREPS BFC. La proposition a été présentée par le directeur du CREPS, j'ai été invité à compléter ses propos, il était prévu que je pose des questions, finalement le président de séance m'a dit que je pouvais sortir et ensuite le CREPS a délibéré et il a voté à l'unanimité son intégration dans l'UBE. C'est le début du processus parce que le conseil d'administration de l'UBE a vocation à statuer sur cette arrivée. Nos statuts prévoient que lorsqu'un membre nouveau veut intégrer l'établissement, il faut qu'il fasse un courrier, une demande d'intégration, en justifiant. Je rappelle que avec Jean-Marc Clavier, le directeur du CREPS, nous nous étions rendus au ministère des Sports, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qu'on avait reçu déjà un aval politique, qu'on a évoqué cette question entre nous et devant toutes les instances de l'établissement mais je vais demander à Jean-Marc Clavier de venir se présenter et vous présenter, comme il l'a fait devant le conseil des chefs d'établissement de l'UBE, le projet qui nous tient à cœur. Je vous en ai déjà parlé mais ça sera lieu d'un débat, d'échanges, pour qu'une fois qu'on aura reçu la lettre de demande, on puisse statuer avec une délibération en bonne et due forme. Je vous propose ça, d'ici là, bien évidemment, à votre disposition si vous avez des questions. Pour le contexte, l'UFR STAPS et le CREPS se sont rapprochés depuis un an, à l'initiative de Jean-Marc Clavier, l'UFR STAPS a vraiment réservé un très bon accueil à Jean-Marc Clavier et on est sur une complémentarité des activités,

on a une dimension formation professionnelle au CREPS, nous une dimension académique, même si on a une dimension professionnaliste de plus en plus avec l'alternance, avec la préparation au CAPES, etc. On sait faire ça mais on est en pleine complémentarité, notamment pour faciliter les passerelles entre le CREPS et STAPS pour les étudiants, dans un sens ou dans l'autre parce qu'on a des étudiants du CREPS qui ont une aspiration à suivre, à l'issue de leur formation initiale, un parcours plus académique et vice-versa, on a des jeunes gens en STAPS qui, finalement, se sentent plus à l'aise avec la formation professionnaliste. L'autre objectif, et STAPS et CREPS en ont déjà beaucoup discuté, au niveau bac+4, bac+5, les masters, jusqu'à présent on les forme plutôt de façon académique, c'est ce qu'on sait faire mais les collègues de STAPS souhaiteraient qu'on puisse élargir cette formation académique en y intégrant des éléments professionnels qui sont délivrés par le CREPS, de telle sorte qu'on améliore la qualité d'intégration professionnelle dans le marché en élargissant le spectre des compétences de nos masters et ça, d'après STAPS, ça ne se fait pas ailleurs et si l'intégration du CREPS est votée, se fait dans les prochains mois avec une échéance théorique au 1<sup>er</sup> septembre prochain, ça serait une première en France, on sera pilote et c'est aussi pour ça qu'on a reçu un avis très favorable du ministère des Sports et du ministère de l'Enseignement et de la Recherche, et un des points importants pour nous c'est la recherche parce que le CREPS a besoin de monter en compétences et souhaite se nourrir de ce que nous sommes capables de faire en recherche et nous, notamment dans la recherche et notamment sur la performance sportive, on a aussi besoin de l'expertise du CREPS qui est de très haut niveau. Hier, après le conseil d'administration, il y avait une cérémonie d'attribution du grand label INSEP au CREPS Bourgogne-Franche-Comté et parmi les intervenants il y avait un double médaillé des JO paralympiques, nageur, entraîné ici au CREPS et qui est champion du monde, aux derniers championnats du monde à Singapour, un jeune de 20 ans, et il a témoigné de ce qu'il avait reçu. Il faisait un BTS communication dans un lycée privé de Dijon, je lui ai dit après, pendant le pot, « on fait de la com aussi chez nous et si derrière, vous souhaitez poursuivre votre formation en communication, nous pourrons vous accueillir », et le rapprochement entre le CREPS et l'UBE permettra aussi de porter ce genre de dispositif. Donc, bonne séquence hier après-midi.

Autre info qui concerne la vie institutionnelle, le 6 novembre, à l'Atheneum, a eu lieu la deuxième édition du grand prix des chercheurs de FORTHEM, il y avait neuf candidats, issus chacun des neuf universités de l'alliance FORTHEM, qui ont exposé en quatre minutes leur travail de recherche. Je n'ai pas pu assister à tout, j'ai vu les premières et j'avais une autre obligation, il a fallu que je parte, mais c'était d'un très bon niveau. L'année dernière, c'était une candidate française qui avait été lauréate, c'est pour ça que c'était Dijon qui organisait cette année et elle faisait partie du jury composé de trois personnes. Cette année, c'est la candidate de Jyväskylä de l'université de Finlande qui l'a emporté. J'ai vu sa prestation qui était d'excellente qualité. C'était frais, incarné, extrêmement pédagogique et accessible, même en anglais j'ai tout compris. C'était formidable et ça montre la vitalité des jeunes chercheurs, ceux qu'il faut faire venir après dans nos laboratoires pour qu'ils apportent aussi leur plus-value à nos travaux. Ça rend optimiste ce genre de manifestation parce que quand on voit le niveau de qualité de ces jeunes gens, c'est extraordinaire. Donc, l'année prochaine, la troisième édition sera à Jyväskylä et la première édition était à Agder, en Norvège.

Autre information qui concerne la vie institutionnelle de l'INRAE mais qui nous concerne aussi puisque Nadine Millot qui est notre vice-présidente en charge de la recherche va intégrer le conseil scientifique national de l'INRAE, il y avait une seule place pour une universitaire et c'est Nadine Millot, élue UBE et pour nous c'est aussi une reconnaissance de la part de l'INRAE et ça prouve que le travail qu'on mène avec l'INRAE, ici sur le terrain mais aussi dans Agralife qui est le programme de recherche mené par l'INRAE en sa qualité d'agence de programme de recherche, montre qu'on travaille bien ensemble et il faut que ça se poursuive. Elle portera la parole de toutes les universités françaises, c'est très important.

Autre information importante, RITM BFC. On a reçu une bonne nouvelle hier qui m'a été communiquée par Sandrine Rousseaux, vice-présidente déléguée en charge des licences et masters, nous avons été prorogés jusqu'en 2027 sans réduction de budget. RITM continue jusqu'en 2027, reste à savoir ce qu'on en fera après, on discutera très bientôt avec Sandrine pour voir quelles sont les perspectives ouvertes. J'ai reçu un courrier dans ce sens de Claire Jury, par l'intermédiaire de Sandrine Rousseaux.

Autre point d'information, c'est le schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, recherche et innovation de Dijon métropole. Dijon métropole lance une démarche pour adopter son schéma, comme l'a fait Nevers, le Creusot, Chalon, Auxerre est en train d'y réfléchir, pour essayer de porter une stratégie ESR sur le territoire qui est le sien. Je trouve que c'est une excellente initiative parce que, jusqu'à présent, on avait une convention qui s'appelait UniversCités et dedans il y avait une enveloppe qui correspondait à des thématiques et finalement c'était une sorte de guichet pour nous, et pour Dijon métropole peut-être un faire-valoir dans l'implication de la collectivité dans l'enseignement supérieur et la recherche. Là, on change vraiment d'envergure, on change d'ambition, l'idée c'est de dire que la collectivité territoriale n'est pas un guichet où on va se servir, et nous-mêmes nous ne sommes pas, en tant qu'université, des prestataires d'ESR à la solde d'acteurs territoriaux qui décident qu'un jour il faut faire ça. On réfléchit ensemble, on conçoit ensemble un schéma comme on l'a fait à Nevers, au Creusot, à Chalon, de façon qu'on puisse dire dès le début de la réflexion, ce qu'on est capables de faire et ce qu'on n'est pas capables de faire, et en même temps

lorsqu'il y a des choses qui sont poussées localement, si on n'est pas capables de le faire, comment on peut s'adapter pour essayer d'y répondre parce que c'est intéressant pour nous aussi. Donc, réfléchir en partenaires, et non pas soit en distributeurs de deniers publics pour les collectivités territoriales, soit en prestataire pour nous, faire ça en bonne intelligence. J'ai eu un entretien avec le cabinet retenu par la collectivité pour faire une proposition de schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, et on est en attente de l'écriture de tout ça et ensuite d'une réflexion, peut-être d'une navette entre eux et nous, pour voir comment tout ça peut être finalisé.

Autre information, j'ai eu l'honneur, la chance et vraiment le plaisir, on n'a pas toujours cette chance-là de participer à une délégation de Dijon métropole qui s'est déplacée à Kumamoto au sud du Japon, c'est sur l'île de Kyūshū, l'île la plus au sud de l'archipel du Japon, une ville d'un million d'habitants qui a deux universités, Sojo université et Kumamoto université et ça a été l'occasion de signer des conventions bilatérales avec chacune de ces deux universités. Avec l'université de Sojo, on a même eu une convention trilatérale parce qu'il y avait déjà une convention-cadre qui avait été signée à distance et là, ça a été l'occasion de signer avec les Beaux-Arts parce que Sojo université est une université SHS principalement et qui a une faculté des Beaux-Arts et ça a été l'occasion de signer cette convention qui prévoit, chaque année, l'échange de deux étudiants dans un premier temps et des échanges pédagogiques autour de projets communs. L'université de Kumamoto nous ressemble davantage, elle est pluridisciplinaire avec Santé, le président est un médecin et là, on a signé une convention-cadre qui prévoit des projets dans tous les domaines qui nous concernent. Ça a donné lieu à un cycle de conférences toute la semaine où on étaient présents, parce que c'était la semaine où Kumamoto mettait la Bourgogne en avant, la semaine Dijon-Bourgogne, il y avait de la liqueur de cassis partout. Une sorte de Galeries Lafayette ou BHV, je ne sais plus s'il faut dire Galeries Lafayette ou BHV, avait un étage qui était composé exclusivement quasiment que de produits français et bourguignons, beaucoup de vins, Blanche Loiseau, la fille de Bernard Loiseau faisait des démonstrations culinaires. Ça a été l'occasion de faire des échanges dans le domaine notamment des sciences de l'aliment, de l'agroécologie, des questions climatiques, de la manière de vinifier ou de distiller, etc., tout un travail qui a été fait avec le NARO qui est l'équivalent de l'INRAE au Japon et le président du NARO était là, ça a été plusieurs cycles de conférences avec des scientifiques de très haut niveau, Japonais et Français. Je souligne la présence de Florian Humbert qui est directeur général du GIP Bourgogne Jura Vigne et vin, qui a fait une conférence sur l'évolution du climat, les questions de vinification et d'agriculture liée à la vigne, parce que ça change les choses en Bourgogne. Il y a eu des échanges sur ce point-là parce que les Japonais subissent exactement le même phénomène, à des degrés divers et dans des conditions différentes, ce n'est pas le même climat qu'à Dijon, on est bien d'accord, mais il y a eu des échanges absolument passionnants. Fabrice Neiers qui est professeur chez nous, qui est spécialiste du goût et de l'olfaction, a prononcé plusieurs conférences sur ce thème, on a eu également Christophe Breuillet de Vitagora qui fait le lien entre le monde socio-économique et le monde universitaire, les laboratoires, qui a parlé des start-up, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire, autant de thématiques qui intéressent très fortement Kyūshū qui est très agricole et très innovante dans le domaine de l'aliment et on a eu des démonstrations d'aliments nouveaux qui ne sont pas encore commercialisés au Japon mais qui vont l'être et qui seront probablement commercialisés chez nous. C'est très bon, c'est des goûts qu'on ne connaît pas chez nous et à mon avis ça peut marcher parce que c'était de bonne qualité. On a signé pour cinq ans et il y a eu aussi une séquence SHS puisqu'il y a eu une conférence sur les mangas. Kumamoto est la ville de naissance d'Eiichirō Oda qui est l'auteur de One pièce donc il y a du One pièce partout, il y a une statue en bronze devant le palais du gouverneur, elle est superbe, et donc il y a eu un échange avec des maisons d'édition, des universitaires, organisé par International research center for manga studies de l'université de Kumamoto et ça fait écho par exemple aux travaux qui ont lieu ici au CPTC, mettons-les en relation pour porter des projets communs.

Je change de sujet avec l'organisation, le 16 octobre, de la journée de la laïcité et de la tolérance. C'était la deuxième édition, ça a été l'occasion d'accueillir Alain Chouraqui qui est le président et fondateur du Camp des Milles, qui est un camp où la mémoire est entretenue, dans la suite des travaux d'Alain Chouraqui qui est professeur émérite du CNRS et l'équipe pluridisciplinaire qui a travaillé sur le discours et l'évolution du discours et la décrépitude de la démocratie et voir comment le discours identitaire aboutit, étape par étape, à l'ultime et l'ultime c'est le génocide. Il a fondé ses travaux sur trois événements historiques, à la fois éloignés dans le temps et dans l'espace, la Shoah, le génocide arménien et le génocide au Rwanda. Et donc, avec son équipe, ils ont mis en évidence des traits communs à ces trois événements épouvantables, des traits communs dans l'évolution du discours politique, du discours dans les médias, partout, et il a créé une sorte d'arbre des termes et des concepts et une échelle d'évolution de la terminologie employée, qui part d'une démocratie qui fonctionne normalement jusqu'au génocide. C'est très intéressant, je vous renvoie, si vous voulez plus d'informations, au site de la fondation du Camp des Milles qui comporte, notamment en PDF, un petit fascicule d'une vingtaine de pages, extrêmement pédagogique, extrêmement bien fait et je peux vous assurer que la démonstration est saisissante, donc cultivons-nous et éveillons notre attention.

Dernier point d'information, nous avons organisé dans cette salle, le 4 novembre dernier, une conférence de presse pour mettre en valeur l'obtention du label ÉcoJardin sur le campus de Dijon. Le campus de Dijon, c'est Montmuzard mais ça va jusqu'à l'Institut Agro, INRAE, le fond du campus vers STAPS donc il y a trois aspects qui ont permis avec le CROUS, l'Institut Agro, INRAE, la Ville de Dijon, la métropole de Dijon, d'emporter ce label ÉcoJardin. Le premier, c'est la gestion exemplaire de l'eau, on a eu une note maximale dans ce domaine grâce à l'utilisation d'un puits d'arrosage du côté d'SVTE il me semble, on récupère l'eau de pluie et c'est avec ça qu'on arrose les arbres, vous voyez une tonne à eau qui se balade sur le campus, c'est de l'eau de pluie qui est récupérée et ensuite utilisée. Le deuxième aspect de nos démarches c'est le relevé de la biodiversité qui transforme nos espaces verts en véritable réserve écologique. Ça fait un moment qu'on est LPO, ligue de protection des oiseaux, de temps en temps vous voyez des lapins ou des lièvres courir. Il n'y a pas de traitement et on a une politique qui consiste, lorsqu'un arbre est abattu à en planter cinq autres, notamment des fruitiers, de telle sorte que les gens puissent aussi se servir, marauder, ça fait aussi partie de la vie du campus. De mon bureau, je vois une dame qui prend son escabeau, qui monte dans le cognassier tous les ans, je n'ai pas osé lui demander de nous rétrocéder quelques pâtes de fruits. Le troisième aspect c'est que nos actions pédagogiques intègrent le campus comme lieu d'apprentissage et ça aussi ça a été salué. On a encore plein de travail, on a parlé du schéma directeur du développement durable et du RSE, des 41 fiches-actions, etc. Il y a des choses faites, en revanche il y a encore du travail à réaliser, il faut que notre établissement prenne sa part aussi du développement durable.

J'en ai terminé avec les informations diverses, n'hésitez pas si vous avez des questions.

On va pouvoir rentrer dans les points soumis à discussion et je passe la parole au vice-président CA Stéphane Tizio.

#### **Point A : Points soumis à discussion**

#### **II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 29 septembre et du 14 octobre 2025**

**M. Tizio.**- Merci Président, bonjour à tous. On commence par l'approbation du verbatim du 29 septembre puis celui du 14 octobre derniers. Je vous propose d'adopter le verbatim du 29 septembre si vous n'avez pas de remarques à faire sur ce PV.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ?

**32 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. Ensuite, le verbatim du conseil d'administration du 14 octobre. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? 2. Qui vote contre ?

**30 voix pour, 2 abstentions**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

#### **III - Questions statutaires**

##### **Élection de représentants des personnels et des étudiants au sein de conseils**

- Conseil du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle (SUAC)**
- Conseil des sports (SUAPS)**
- Conseil de gestion de l'IREM (Institut de recherche en mathématiques)**
- Conseil du service universitaire de santé étudiante (SSE)**

**M. Tizio.**- On va passer aux questions statutaires. Si vous vous souvenez, à la dernière séance, nous avons commencé à élire des représentants du conseil d'administration dans diverses commissions. Nous allons continuer ce travail pour compléter la composition de ces commissions. Il s'agit aujourd'hui de quatre commissions, le SUAC, le service universitaire chargé de l'action culturelle où nous avons à désigner un ou une étudiante au sein du CA. Nous avons la candidature de Lia Godinho, est-ce qu'il y en a d'autres ?

**M. Baron.**- Je suis candidat également, Lyssandre Baron.

**M. Tizio.**- D'accord. Ensuite, deuxième commission, il s'agit du conseil des sports du SUAPS. Nous avons à désigner un ou une étudiante au sein de notre CA. Y a-t-il des candidatures ? S'il n'y en a pas le siège restera vacant.

En ce qui concerne l'IREM, l'Institut des mathématiques, nous avons une ou un enseignant-chercheur à désigner et j'ai reçu la candidature de Lucy Moser. Y a-t-il d'autres candidatures ?

Et enfin, quatrième conseil, le service de santé étudiante, nous avons deux personnels à désigner, un personnel BIATSS et un ou une étudiante. Pour ce qui concerne le personnel BIATSS, j'ai reçu la candidature de Guy-Daniel Ligan, y a-t-il d'autres candidatures ? Et au titre des étudiants, j'ai reçu la candidature d'Antoine Sabatier. Y a-t-il d'autres postulants ?

Nous avons donc un vote pour désigner un ou une étudiante au SUAC et ensuite, puisque nous n'avons que des candidatures uniques, je vous propose d'adopter les candidats qui se sont déclarés pour les autres conseils.

**M. Baron.**- J'ai aussi déposé une candidature pour le SUAPS.

**M. Tizio.**- Pardonnez-moi.

Donc il nous faut organiser un scrutin pour le SUAC puisque nous avons deux candidatures, celle de Lia Godinho et celle de Lyssandre Baron. Est-ce que vous souhaitez procéder à un vote à main levée ou à bulletin secret ?

**M. Baron.**- On préfère un vote à bulletin secret.

**M. Bourgeon.**- Dans nos statuts, il est précisé qu'il faut que ce soit demandé par la moitié du CA.

**Le Président.**- Qui veut le vote à main levée ? Je crois que la moitié est acquise, donc on votera à main levée.

**M. Tizio.**- Donc, nous allons désigner un ou une étudiante pour le conseil du SUAC.

**M. Alibert.**- Je veux bien voter mais j'aimerais savoir qui sont ces étudiants et ce qu'ils proposent.

**Le Président.**- Ils peuvent effectivement se présenter. M. Baron ?

**M. Baron.**- Je suis Lyssandre Baron, j'ai été auparavant élu CFVU, j'ai été déjà dans plusieurs commissions, notamment la commission de la pédagogie et la section disciplinaire. Je suis depuis très récemment élu au conseil d'administration et l'objectif est de me présenter dans ces commissions pour travailler sur les questions de l'action culturelle et du sport, de porter la voix des étudiantes et des étudiants et de travailler en collaboration avec celles et ceux qui le souhaiteront.

**Le Président.**- Merci. Pour Lia Godinho, Maxence peut-être.

**M. Roulliat.**- Je me permets parce que Lia ne pouvait pas être là aujourd'hui. C'est une étudiante de l'IUT qui a déjà siégé au sein du conseil d'administration l'année avant les élections et s'était représentée et avait le souhait de porter sa candidature pour cette commission du SUAC, avec un fort attachement sur la dimension culturelle au sens large, avec ce souhait de pouvoir prendre part à ce nouveau conseil qui a été créé fin 2024 et s'engager avec le pôle culture, comme elle le fait avec d'autres associations culturelles. Elle est engagée également au sein de la FEBIA qui porte un certain nombre de projets culturels à destination des étudiants et en lien avec d'autres associations culturelles du campus. Elle a candidaté sur celle-ci et pas sur les autres pour rester raisonnable au niveau de son agenda et de son engagement.

**M. Tizio.**- Merci. On va passer au vote.

Qui vote pour Lia Godinho ? **20 voix.**

Qui vote pour Lyssandre Baron ? **10 voix.**

Qui s'abstient ? **3 abstentions.**

Lia Godinho est élue.

Ensuite, comme il n'y a qu'un ou qu'une candidate à chaque fois, je vous propose de voter en bloc. Pour ce qui concerne le SUAPS, nous avons la candidature unique de Lyssandre Baron.

Pour l'IREM, la candidature unique de Lucy Moser.

Pour le SSE, les candidatures uniques de Guy-Daniel Ligan et d'Antoine Sabatier.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**33 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

#### **IV – Question financière**

##### **Adoption du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2025-2027**

**M. Tizio.**- Le point suivant, il s'agit du COMP, contrat d'objectifs, de moyens et de performance au titre des années 2025 à 2027. Vous avez eu le document, simplement quelques mots de contexte. Ce COMP doit être signé entre chaque établissement et la DGESIP afin de matérialiser et de suivre l'insertion des établissements dans la stratégie décidée par le ministère durant trois ans. C'est un exercice imposé dans un cadre donné par les directives ministérielles dans lequel on nous demande de nous inscrire et de proposer différentes actions pour lesquelles nous pouvons recevoir un financement. Comme l'a signalé le président, ce COMP est passé par des étapes un peu étonnantes, puisqu'au départ il a fallu le construire très rapidement puis on a sincèrement cru que la démarche allait être abandonnée et puis elle a ressurgi très récemment, pour aboutir au document qui vous est proposé là, il y a une dizaine de jours, où la DGESIP nous a renvoyé ce document à faire adopter par notre instance.

Ce contrat nous engage en contrepartie d'un certain volume financier qui, au départ, représentait 0,8 % de notre subvention pour charges de service public et qui, au gré j'imagine des aléas budgétaires que nous avons subies au cours de ces deux dernières années, nous, en tant que citoyens français, pas l'université, l'université aussi mais de manière induite, a été un peu raboté pour aboutir au final à un financement à hauteur de 4 215 000€ pour les trois ans avec une périodicité dans les versements, 46% de la somme en 2025, comme le COMP n'est pas adopté par le CA, nous n'avons pas encore de notification officielle et de versement. Ce sont des fonds qui sont versés au titre de 2025 mais qui ne seront vraisemblablement pas utilisables au titre de cette période, bien entendu, puisqu'au mieux on pourrait avoir une notification officielle d'ici une quinzaine de jours, ce qui nous amènerait début décembre, en un mois on n'aura pas le temps de les dépenser. 30% en 2026 et le solde en 2027. Je ne vais pas revenir sur les détails du document, je laisserai la parole à la salle pour pouvoir répondre aux différents éléments du COMP, néanmoins vous signaler qu'il y a cinq domaines qui sont ciblés par l'État dans le cadre de ce contrat. Premier domaine le pilotage de l'offre de formation, deuxième domaine la recherche et l'innovation, troisième domaine la transition écologique et développement soutenable, quatrième domaine le bien-être étudiant, et cinquième domaine la gestion et le pilotage des ressources. Il y avait un sixième domaine qui était ouvert au-delà du cadre imposé par le ministère, qui était axé sur la stratégie propre de l'établissement, et en ce qui nous concerne, il s'agit du soutien au développement des graduate schools puisque ces graduate schools constituent un élément structurant de la politique de l'UBE. Évidemment ce contrat d'objectifs, moyens, performance s'appuie sur un plan d'action qui court sur les trois ans et qui concerne les six dimensions que je viens de vous citer avec, à chaque fois, une répartition des crédits ressources issus du ministère qui sont alloués à chacun des objectifs, évidemment ça ne nous oblige pas à, nous, répartir nos ressources propres un peu différemment sur les différents volets de ce COMP, sachant qu'il s'agit là des ressources déléguées par le ministère. Nous, évidemment, nous cofinançons ces différentes actions sur nos ressources propres et ce sont ces ressources que nous pouvons allouer de manière un peu différente en fonction des résultats et du suivi des indicateurs qui vous sont donnés dans le plan d'action. Pour finir, je dirais que la démarche, à ce stade, puisqu'il est question, dans les discussions qui tournent autour du financement des établissements d'enseignement supérieur, de mettre en place, ce qui est un autre exercice, des COMP au premier euro donc des COMP qui permettront de définir l'intégralité de la subvention pour charge de service public de l'établissement, là il ne s'agit pas de ça, il s'agit plutôt d'un « bonus » relativement à la CSP, qui nous est versé sur projets, et qui s'apparente beaucoup à ce qu'on réalisait jusqu'alors avec le rectorat au titre des dialogues stratégiques de gestion, c'est-à-dire à nous engager sur certains projets qui étaient co-construits avec le rectorat et pour lesquels on pouvait obtenir des financements supplémentaires. Désormais, le dialogue se réalise plutôt sous l'égide de la DGESIP, même si le rectorat de région académique est en appui des COMP et nous permet d'obtenir, sous conditions, certes, des moyens supplémentaires pour soutenir la stratégie de l'établissement sur les cinq champs qui sont ici considérés.

Voilà ce que je voulais vous dire, simplement quelques mots de contextualisation et de chiffrage global de ce COMP et, bien entendu, j'ouvre aux questions de la salle sur ce dossier.

Peggy ?

**Mme Cénac-Guesdon.** - Pour préciser les choses, tu parles de bonus, je n'ai pas bien compris si c'est quelque chose qui va être enlevé de la subvention pour charge de service public globale qu'on avait avant, parce que pour les autres établissements qui y sont passés, il n'y a pas eu de moyens supplémentaires. C'est pour ça que je suis un peu surprise que tu parles de bonus.

**M. Tizio.** - Si, ça c'est du plus, c'est une notification supplémentaire.

**Mme Cénac-Guesdon.** - Plusieurs choses. D'abord je vais faire quelques remarques globalement sur les COMP avant de rentrer plus précisément sur la version qui est soumise au vote aujourd'hui. Tu parlais des COMP à l'euro près, qu'on appelle aussi les COMP 100 %, ce sont des horreurs, le ministre Philippe Baptiste a annoncé le 8 avril, la mise en place de ces nouveaux contrats d'objectifs et de moyens portant sur 100% de la charge de service public y compris le traitement des fonctionnaires. Ils seront généralisés à l'ensemble des établissements à partir de janvier 2026, donc notre tour devrait venir bientôt. J'ai tiqué sur le mot « bonus » parce que les COMP n'ont apporté aucun financement supplémentaire aux établissements signataires des premières vagues qui étaient là un peu pour tester le système. C'est parmi ceux qui sont déjà passés au COMP qu'on va trouver ceux qui vont passer au COMP 100% en premier, mais il n'y a pas eu de moyens supplémentaires pour ces établissements, c'est la part de la SCSP qui était soclée avant qui a été prise pour alimenter ce COMP. Et quand les objectifs n'étaient pas réalisés, ça a été des moyens en moins pour les établissements. L'ajout de la prise en compte des bassins d'emploi et l'association des collectivités territoriales à la contractualisation de ces COMP 100%, laisse présager le pire sur la satisfaction des besoins de la société à moyen et à long terme sur la fonction d'émancipation de l'enseignement supérieur. En ce sens, le communiqué présenté au conseil des ministres le 28 avril 2025 intitulé « Adapter notre appareil de formation aux besoins de l'économie » est très clair et Elisabeth Borne présentait les nouveaux COMP 100% comme un moyen au service de cette fin avec, notamment, comme objectif de territorialiser l'offre de formation dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de donner « la possibilité de contractualiser une trajectoire d'évolution des capacités d'accueil des établissements, permettant ainsi d'ajuster les flux de formation aux besoins en compétences identifiées localement ». En dehors du problème maintes fois signalé des biais liés au pilotage des formations et aussi, par ricochet, à la recherche, à courte vue et à horizon réduit c'est-à-dire au territoire local, ne peut conduire qu'à un accroissement des inégalités d'orientation et de devenir des étudiants lié au territoire auquel ils ont eu accès pour étudier. Les inégalités sociales d'accès aux études supérieures vont s'aggraver avec la mise en place de ces COMP 100%. La perspective assumée par le Gouvernement, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'entendre notre ministre Philippe Baptiste lorsqu'il a été interrogé par les sénateurs, mais le mépris porté aux universités est particulièrement choquant. Lors de cette audition, il a clairement assumé un enseignement supérieur inégalitaire à plusieurs vitesses et donc cette perspective est plus près que jamais de se concrétiser. Donc, au-delà de cette vision court-termiste et l'adéquation des formations aux besoins des entreprises, de ce point de vue-là, les COMP nous posent un grave problème. La vision politique de l'ESR qui transparaît dans la mise en place de ces COMP peut se résumer en peu d'objectifs, sélection des étudiants pour augmenter les taux de réussite parce que c'est facile de faire augmenter les taux de réussite si on baisse les capacités d'accueil, faute de moyens nécessaires pour faire réussir les plus fragiles, fermeture des filières à petits effectifs ou d'axes de recherche jugés peu producteurs d'innovation à courte vue, voire des filières professionnelles non adaptées au bassin d'emploi du territoire, inégalité d'accès aux filières comme on le disait avant.

Au niveau national comme local, SNESUP FSU exige au contraire une augmentation du budget de l'ESR public, une allocation équitable de la subvention pour charge de service public entre les établissements selon leurs besoins, et répartis selon des critères communs partagés par l'ensemble de la communauté et réalisés et validés par le CNESER ainsi que le respect d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour toutes et tous. Ces exigences sont incompatibles avec le principe même des COMP. Globalement, voilà ce qui va motiver le vote contre le COMP. Plus précisément, par rapport à ce qui est pointé dans notre COMP qui nous est proposé aujourd'hui, on a relevé un certain nombre de choses. J'ai déjà eu l'occasion de dire, à plusieurs reprises, tout le mal que je pensais de passer aux compétences sur un certain nombre de formations donc je vois qu'on propose de passer 40% de nos formations à l'approche par compétences. Donc je suis très inquiète. Les indicateurs de réussite sont discutables et ne sont pas complètement définis non plus dans le document. On pourrait discuter longuement sur ces indicateurs de réussite. Avec quels moyens on va transformer onze formations parmi les moins « performantes » pour reprendre l'expression du document alors qu'un PREF nous pend sans doute au nez à la rentrée prochaine ? Pour l'augmentation des dépôts des appels à projets, les chiffres qui sont annoncés, je pense que ça sera compliqué de les atteindre pour 2027, d'autant plus que le temps passé par les collègues pour les appels à projets, j'ai déjà eu l'occasion d'intervenir dessus, mais c'est un gâchis humain de temps déraisonnable. Plutôt que de se conformer à une vision idéologique plus que discutable du ministère, on va peut-être continuer à rester, pour citer Monsieur le Ministre, « des bandes de nuls ou des universités à la ramasse »

mais je ne suis pas sûre qu'on gagne à passer notre temps à répondre aux appels à projets, à les évaluer pour faire plaisir au taux de candidature voulu par le ministre. Je ne vais pas tout citer. Il y a aussi l'augmentation des formations en alternance, je ne sais pas à quel point c'est généralisé mais des premières remontées qu'on a eues, on a l'impression que les étudiants ont des difficultés à trouver des alternances cette année avec les modifications de la loi. Je vois qu'on veut augmenter le nombre des formations en alternance, je ne sais pas si avec les perspectives qui sont les nôtres, c'est complètement réaliste. Voilà quelques remarques parmi ce qui est présenté dans le COMP.

**M. Tizio.**- Je ne sais pas si j'arriverai à répondre à toutes tes interrogations. A titre personnel, je partage tes craintes quant au COMP à 100 %. C'est clair que, à mon avis personnel c'est quelque chose qui est assez mortifère pour l'enseignement supérieur. Je crois que les hôpitaux se sont déjà fait avoir à ce genre de jeu. Les établissements d'enseignement supérieur vont sans doute être amenés, j'espère que non, je crois que cette option est assez débattue parce qu'en réalité ça pose aussi des problèmes organisationnels qui occasionnent des transactions pour mettre en place un COMP avec l'ensemble des acteurs économiques d'un territoire, c'est assez complexe à mettre en œuvre. Je partage ton inquiétude. Pour ce qui est de notre propre COMP, je pense qu'il y a une confusion entre l'assiette et les ressources qui nous seront déléguées, effectivement c'est un pourcentage de la SCSP, à l'origine c'était 0,8% de la SCSP, mais c'est simplement l'assiette de calcul, ces 0,8% sur trois ans s'ajoutent à la SCSP classique. A moins qu'il y ait des baisses de la SCSP, ce dont je doute, en tout cas ce n'est pas ce qui est annoncé, ce sont effectivement des moyens supplémentaires, 4,2 M€ sur trois ans sur une SCSP qui avoisine les 300 M€, effectivement ce n'est pas grand-chose et ce pas grand-chose, il doit nous servir à atteindre certains objectifs et ton exemple sur les formations est bon puisque nous ne sommes pas en plein accord avec les données qui sont redescendues du ministère quant aux taux de réussite qui sont visés par ces indicateurs et, nonobstant, il a fallu rentrer dans cette perspective-là et les onze formations qui sont à transformer, je ne suis pas certain qu'elles soient transformées de manière profonde puisque les moyens demandés pour ces transformations sont des moyens que nous n'avons pas et je mets au défi n'importe quel établissement de les avoir. Néanmoins, ce sont des formations que nous allons, et les contacts sont déjà pris avec les équipes pédagogiques concernées, nous allons accompagner pour essayer de les aider. Il s'avère que parmi les onze, il y en a deux que je connais très bien, dans lesquelles je participe, et ces équipes vont être accompagnées pour améliorer la réussite des étudiants qui, pour certaines d'entre elles, pose problème, pour organiser un peu mieux ces formations afin qu'elles répondent aux attentes des étudiants qui sont parfois sont problématiques. Ce qui met quand même un peu la puce à l'oreille c'est que ces onze formations qui sont visées par le ministère, l'étaient aussi par le HCERES, pour des raisons un peu différentes, mais ce sont des formations en difficulté peut-être sur le recrutement des étudiants, sur la sortie des étudiants et j'ai noté qu'un certain nombre de ces formations ne bénéficiaient pas des suivis de cohortes organisés par l'Observatoire des étudiants pour savoir ce que les étudiants deviennent à l'issue de ces formations, pour savoir s'ils ont pu s'insérer dans des masters ou pas. Le langage purement gestionnaire est ce qu'il est, mais derrière ça il faut qu'on voie de notre part une volonté de nous pencher de manière un peu plus proche vers ces formations qui sont, à des titres divers, en difficulté. Et pour ça, on essaie de palier autant qu'on peut les difficultés qu'on rencontre mais elles vont bénéficier d'un accompagnement pour lequel nous avons demandé un peu de ressources sous la forme de masse salariale, qui nous permettront d'embaucher des ingénieurs de formation plus aguerris et qui peuvent aider les équipes pédagogiques et les enseignants-chercheurs à faire évoluer, davantage que transformer, ces formations dans un sens qui puisse satisfaire le plus grand nombre, équipes pédagogiques et étudiants. Quant à la recherche, tu signalais l'indicateur de dépôt d'appels à projets qui te semblait difficile à atteindre. On a un décalage temporel parce qu'en fait, les chiffres qu'on annonce dans ce COMP ont été donnés au début des travaux c'est-à-dire en septembre de l'année dernière. Donc évidemment, sur les chiffres on aura un débat à avoir avec les différentes tutelles pour les remettre au carré mais 24 projets européens déposés, ça ne me paraît pas inatteignable connaissant le dynamisme de la cellule STRADA qui permet d'aider les collègues au montage de projets. En termes de dépôt de projets, 24 projets en trois ans ça ne me paraît pas inatteignable. Peut-être qu'Emmanuelle pourra en dire deux mots puisqu'elle est concernée au premier chef par le pilotage de la cellule STRADA.

**Mme Pucéat.**- Juste sur quelques chiffres, de façon factuelle, sur les ERC, sur les indicateurs je vois que c'est un nombre cumulé sur les trois ans des COMP. La cible à atteindre est de six. Pour 2025 il y a quatre ERC qui sont déposés au titre de UBE et quatre autres dans les labos déposés par le CNRS. Donc on n'est déjà pas trop mal sur cette trajectoire-là, je pense. Et les 24, je ne sais pas si c'est une cible annuelle ou une cible totale, en tout cas sur 2025 il y a déjà 23 projets soumis et 22 en cours de montage. Ça n'indique pas le taux de succès, en tout cas le taux de dépôt.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Merci pour vos réponses. Je pensais que c'était annuel et pas cumulé. Si on augmente les candidatures, le taux de succès va baisser et on sera traités de « bande de nuls ». Blague à part,

je m'interroge de la pertinence de ce critère pour juger de la qualité de la recherche d'un établissement. Mais j'entends vos réponses et je vous remercie pour vos réponses.

**Le Président.**- Peut-être un complément sur « bande de nuls ». C'est absolument inadmissible. J'ai la faiblesse de penser que quand un prof dans sa classe trouve tous ses étudiants nuls, c'est que c'est peut-être lui le nul. Donc à méditer peut-être auprès de notre ministre. Lui qui a réussi, lors de la grand-messe organisée à la Sorbonne par Emmanuel Macron, Choose France for science, en 10 minutes à ne pas prononcer une seule fois le mot université dans son discours. C'est du mépris, c'est une volonté d'humilier, le travail est réalisé par des centaines, des milliers, de collègues universitaires, BIATSS, etc. C'est infamant à l'égard des étudiants qui se forment et qui constituent les cadres de la nation, dans le public, dans le privé, qui sont parfois des entrepreneurs, des fonctionnaires, des artisans, des professions libérales, etc., tout ce qui fait notre société. C'est édifiant, d'autant plus que ce qu'a souligné Emmanuelle Pucéat à l'instant est assez incroyable, on a huit ERC en cours de projet de notre côté, elles ne sont pas encore acceptées c'est pour ça qu'on est une « bande de nuls », sauf que ça fait un an que les PIA ADESR qui étaient censés nous donner les moyens de se formater ou en tout cas d'aller chercher des fonds, ce modèle de recherche, ça fait à peine un an qu'on l'a mis en œuvre de notre côté et tirer un bilan au bout d'un an d'une mise en œuvre d'une réforme aussi structurelle pour laquelle nous n'avons pas à proprement parler d'expérience ni d'expertise, c'est au mieux infamant, au pire idiot, ça relève de l'incompétence. Donc, je suis extrêmement mari par les termes utilisés par notre ministre de tutelle qui ne se contente pas d'être humiliant mais en réalité ignore ce que nous sommes, ce qui pose un problème majeur dans notre domaine, c'est à proprement parler insupportable surtout lorsqu'on s'adresse à un public d'élus de la nation, représentants de la nation qui lui-même ignore tout de l'université, qui n'attend qu'une chose c'est de pouvoir l'affubler de tous les quolibets dont il l'affuble, tantôt d'islamo-gauchiste, tantôt d'extrémiste, etc., tous les maux de la terre qui nous sont attribués. J'aimerais donc, j'espère que ma voix sera entendue, inviter Philippe Baptiste à venir visiter notre université pour attester que nous ne sommes pas « une bande de nuls », une « bande de punks à chien », c'est comme ça que je nous ai entendu qualifiés au ministère, je n'invente pas le terme, et je l'inviterai à vous rencontrer, à aller voir ce qu'on fait dans nos laboratoires dans tous les domaines, en SHS, en STAPS, en physique, en chimie, en droit, partout, pour qu'enfin cette personne qui est aux responsabilités puisse prendre la mesure de ce que nous faisons avec 2/3, 3/5, parfois 4/5 de moins que d'autres universités qui sont plus prestigieuses paraît-il que nous, mais dont le rendement est, à mon avis, infiniment moindre que nous. Si je mets en avant perpétuellement Leiden et Shanghai, c'est pour montrer aussi que si nous y sommes, ce n'est pas grâce aux fonds que nous donne l'État ni à l'argent que nous avons, c'est grâce à la dynamique de notre établissement et il n'y a aucune démagogie dans ce que je dis, il y a une conviction profonde. Ça c'est pour l'aspect discours qui m'est insupportable.

**Mme Cénac-Guesdon.**- Sur la méconnaissance universitaire, je voudrais ajouter aussi un passage où, pour lui, la recherche fondamentale est financée par l'ANR. C'est clairement une méconnaissance du fonctionnement universitaire.

**Le Président.**- Quand on fait prévaloir la forme sur le fond... La forme est au service du fond et pas l'inverse, dire que (*suite inaudible*), ça n'a aucun sens. Sur le COMP à 100% je n'y serais pas hostile si nous connaissons les critères utilisés par l'État pour distribuer les fonds aux universités. Parce qu'on pourrait imaginer quelque chose de socle qui permette à chaque établissement de faire face à ses missions de base, former les jeunes sur son territoire, accompagner les labos dans leur fonction première et après, adapter une partie, qui reste à définir, du budget qui serait fonction d'objectifs que l'établissement déterminerait en lien avec l'État. Dans ces conditions-là je n'y serais pas hostile. Aujourd'hui, ces conditions sont loin d'être évoquées, même envisagées et je partage vos craintes s'agissant du COMP à 100% dans ces conditions, parce que je ne suis pas certain que nous aurons le minimum vital pour mener les missions régaliennes qui sont les nôtres et qui sont celles du service public, accueil du plus grand nombre, formation, recherche et diffusion de la recherche.

Maxence ?

**M. Rouliat.**- Je ne vais pas revenir sur ce qui a pu être dit sur le COMP 100%, il en demeure qu'il y a une vraie inquiétude sur, comment il va être mis en place et quels seront les indicateurs ? Je vais parler de la partie vie étudiante avec ma vice-présidence, pour avoir échangé avec mes collègues d'Aix-Marseille et Avignon qui sont dans les deux régions d'expérimentation du COMP 100% où on a l'utilisation d'indicateurs qui ont peu de sens, avec une vision purement nationale mais qui ne prennent pas du tout en compte le local, le public étudiant, le fonctionnement, donc avec de vraies difficultés et un système de contrôle qui soulève la question de l'autonomie des universités. Donc je reste très circonspect, en attente de voir quand on y sera à partir de l'année prochaine, selon les dires du ministre. Et ensuite, une question pratique, on a un COMP avec des pourcentages d'attribution en fonction de chaque année, qui commence en 2025, on est

déjà le 18 novembre 2025, quid des objectifs à tenir donc qui ne sont plus sur trois ans mais sur deux ans ? Et ensuite de l'utilisation des fonds, une notification qui arrive mi-décembre, on ne pourra pas l'utiliser cette année. Est-ce qu'on devra lancer des projets avec le pourcentage qui est prévu pour 2026 et on ne pourra pas utiliser 2025 ? Est-ce qu'on a eu des indicateurs de la DGESIP ? En espérant qu'on ait la notification afin la fin de l'année, on pourra commencer peut-être.

**M. Tizio.** - Sur le point financier, on n'a pas plus d'infos mais les notifications tardives pourront être ouvertes l'année prochaine, j'imagine. Pour ce qui est des projets, ce qui est intéressant, le COMP on a commencé à en discuter il y a plus d'un an et les projets qu'on a déjà lancés au titre de notre stratégie propre, sur certains points de la vie étudiante, la CSE, etc., sont lancés et pour lesquels le COMP va apporter un peu de grain à moudre et va permettre de les poursuivre. Donc finalement, ce n'est tant ce problème qui me titille un peu, c'est surtout la manière dont ce COMP va être noyé dans la SCSP et risque de pâtir d'un éventuel plan de retour à l'équilibre financier l'année prochaine. Si ce n'est qu'un décalage temporel, ce n'est pas grave on sait le gérer en comptabilité, ce n'est pas le problème. De mon point de vue, il n'y a pas de problème particulier au fait que nous soyons notifiés tardivement, de toute manière si on avait un projet précis à lancer, on ne pourrait pas le faire, COMP ou pas, l'exercice comptable va être clos et ça sera reporté à la réouverture de la comptabilité. Le problème, il vient plus du fait que ces fonds sont relativement modestes, 4 M€ sur 300, sur trois ans, pour l'année 2025 ça revient à 1,8 M€, 1,8 M€ sur 300, c'est une goutte d'eau. Mais techniquement, je ne vois pas de problème particulier au financement des projets qui seraient lancés en 2026 alors qu'ils auraient dû l'être en 2025 et, encore une fois, il y avait beaucoup de projets qu'on avait envisagés au titre du COMP, qui sont déjà dans les tuyaux cette année.

Paul ?

**M. Alibert.** - Je voudrais juste dire, pour en avoir discuté en amont de ce conseil d'administration, avec mes collègues de la liste, on partage le point de vue qu'a exposé Peggy, on est tous d'accord. Juste une question, sur la partie transition écologique et développement soutenable, sur l'indicateur national commun, la part des étudiants du 1<sup>er</sup> cycle qui vont recevoir l'enseignement de socle, il est indiqué à 100% 2025, ça voudrait dire qu'aujourd'hui tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle reçoivent le TEDS ou c'est la cible 2027 ? Parce que c'est marqué 2025 entre parenthèses. Actuellement il n'y a que trois UFR qui le font très partiellement donc on en est très loin, il faudrait peut-être rectifier.

**Le Président.** - D'autant plus qu'on n'a pas eu l'argent pour le faire. On a commencé mais on n'est pas à la cible. On va regarder avec François.

**M. Tizio.** - C'était dans le plan de marche du schéma directeur du développement durable il y avait la formation de TEDS. On a démarré un peu tard, les choses sont en route et l'objectif c'est d'arriver à l'horizon trois ans que l'ensemble de nos 1<sup>ers</sup> cycles soient sensibilisés à ces questions-là.

**M. Alibert.** - Ma deuxième remarque et dernière, c'est sur le nombre de bâtiments équipés à l'accompagnement du handicap. Je vois qu'il est indiqué zéro, l'objectif étant cinq, je pensais qu'il y avait déjà des bâtiments... Pourquoi c'est zéro, parce qu'il y a des parties qui ne sont pas accessibles dans le bâtiment ? Quand on avait eu la présentation du plan handicap, il y avait déjà des éléments et là on a l'impression qu'il n'y a rien du tout de fait.

**M. Tizio.** - Ça c'est un problème d'indicateurs, ça ne veut pas dire que les bâtiments sont complètement inaccessibles, ils sont partiellement accessibles.

**M. Alibert.** - Donc il y aura cinq bâtiments complètement accessibles en 2027 ? Il me semblait que c'était un problème de financement, ce n'est pas avec ces financements-là qu'on va y arriver, donc si on annonce des choses très élevées, si c'est des indicateurs, ça veut dire que ça va être utilisé pour nous évaluer.

**M. Tizio.** - Sur certains bâtiments, les plus récents, il ne reste pas grand-chose parce que les plus récents répondent à des normes d'accessibilité, sur certains bâtiments c'est quasiment fini, il reste des petits travaux. Sur les bâtiments les plus récents c'est un objectif tenable. Sur les plus anciens, c'est une autre paire de manches parce que la construction, pour certains bâtiments, date d'un demi-siècle et la mise aux normes avance mais petit à petit, notamment dans le bâtiment droit-lettres, il est plus accessible qu'il y a dix ans mais pas encore parfaitement accessible. Et là, certains travaux qui seraient nécessaires pour le rendre complètement accessible sont d'une envergure qui dépasse l'ambition du COMP. Mais tu as raison, il s'agit bien de parler de bâtiments complètement accessibles. Heureusement que l'accessibilité partielle est déjà acquise dans beaucoup de bâtiments. Dans les bâtiments anciens, je pense à Chabot, ça ne va pas être si évident que ça, du fait de leur construction à l'époque où l'accessibilité n'était absolument pas un critère

pour bâtir. Effectivement, il ne s'agit pas de dire qu'aucun de nos bâtiments n'est accessible aujourd'hui, mais aucun n'est parfaitement accessible aujourd'hui.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de mettre ce contrat d'objectifs, moyens et performance 2025-2027 à l'approbation de notre conseil d'administration.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**22 voix pour, 11 voix contre**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**V - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 6 novembre 2025**

- 1. Travaux de la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) du 14 octobre 2025 : subventionnements d'associations étudiantes**
  - 2. Travaux de la commission vie étudiante du 16 octobre 2025 : labellisation et délabellisation d'associations étudiantes**
  - 3. Travaux de la commission de la pédagogie du 15 octobre 2025**
- Demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles (LPE) – rentrée 2026/2027**

**M. Tizio.**- Les points suivants concernent les questions relatives à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Carine, tu as la parole.

**Mme Michel.**- Bonjour à tous. Concernant les questions relatives à la CFVU, nous allons aborder trois points. Le premier concerne la commission fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, plus particulièrement les subventions d'associations étudiantes. Le deuxième point concerne les travaux de la commission vie étudiante, nous présenterons les labellisations d'associations étudiantes et le troisième point concerne les travaux de la commission de la pédagogie et plus particulièrement la demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles. Maxence je te laisse la parole pour les premiers points.

**M. Rouliat.**- Merci Carine. Je vais vous présenter les travaux de la commission FSDIE du 14 octobre. Au total on a eu un montant de demandes de plus de 82 000€. Je suis heureux de vous dire qu'en commission tous les dossiers ont reçu des avis favorables après certaines petites modifications au niveau du contenu des dossiers, sur les justifications, les devis, etc., mais tout a été corrigé par les associations étudiantes. Si vous avez des questions n'hésitez pas à revenir sur un dossier. Je vous propose de développer les deux types d'aides spécifiques qui ont fait l'objet de demandes. En premier, le fonds de subvention spécifique qui permet de lever un certain nombre de verrous sur le financement des associations étudiantes. Le premier dossier a été déposé par la BDE Polytech pour l'achat de matériel de musique en l'occurrence d'une batterie pour un montant de 299€. L'autre projet par l'ASSEM, l'association attachée au département de musicologie, qui dépose très rarement des projets et nous fait la demande de pouvoir s'équiper en matériel de musique pour pouvoir réaliser des prestations et proposer des moments conviviaux tout au long de l'année pour un montant de 1 592€. Le dernier dossier correspond à l'ASUB Dijon qui est l'association sportive du campus de Dijon avec un montant de 40 000€ qui correspond au financement de l'ensemble de l'activité de sports universitaires, on a chaque année plusieurs dizaines de jeunes, très majoritairement de l'UFR STAPS mais pas que, qui participent à la fédération française de sport universitaire et à un certain nombre de compétitions, avec des résultats qui sont parfois de très niveau. On a des étudiants qui participent à des compétitions nationales, voire internationales sur différentes disciplines et donc ce financement permet de couvrir la participation à ces compétitions sportives. Ça c'était la partie spécifique et on a eu deux demandes exceptionnelles qui sont sollicitées lorsqu'on a des associations qui se retrouvent en difficulté lors d'organisation d'événements pour des causes qui n'avaient pas été prévues. Si une association présente dès le départ un budget déficitaire, ça ne rentre pas dans ce critère. Et là, on a deux associations qui nous ont sollicités. De Taille et d'Estoc pour l'organisation du festival des arts martiaux historiques européens, avec des dépenses qui ont été ajoutées suite au retour, peu de temps avant l'événement par le service PSQVT, sur le fait de renforcer la sécurité et la prévention avec la Sécurité civile et la Croix rouge pour l'accueil de 250 à 300 personnes qui viennent de l'ensemble de l'Europe voire au-delà, et donc il a fallu rajouter certaines prestations qui ont eu un coût. La demande initiale de Taille et d'Estoc était de 5 088,90€, là on vous fait une proposition de 4 688€ car l'une des dépenses faisait l'objet d'un point de vigilance qu'on leur avait déjà donné l'année dernière et donc on a estimé qu'on n'était plus dans le cadre de situation exceptionnelle avec

des choses qu'ils auraient dû prévoir, en l'occurrence des formations aux premiers secours somatiques. Il a été considéré qu'ils avaient été prévenus et que ça aurait dû faire partie du dossier initial. L'autre association, Radio Campus, qui est notre radio associative étudiante qui fait l'objet de grandes difficultés sur ces comptes en rapport aux situations économiques d'un certain nombre de financeurs, notamment les collectivités locales et le ministère de la Culture qui ont tous baissé leur subvention et ils se retrouvent donc dans une situation déficitaire. Le budget 2024 était très déficitaire, celui de 2025, un certain nombre d'actions ont été mises en place pour limiter au maximum la casse mais il y a cette demande exceptionnelle pour ne pas se retrouver en zone rouge sachant qu'ils ont des salariés. On a un accompagnement direct avec l'association pour essayer de les guider vers une restructuration nécessaire, je ne leur dis pas comment le faire, c'est à eux de le trouver mais un travail pour savoir comment se restructurer et remonter la barre avec des subventions publiques en nette baisse. Pour l'ensemble des dossiers, il vous est présenté une proposition de subventions globales de 81 666,41€. La CFVU s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Je vous présente également les travaux de la commission de la vie étudiante qui a pour fonction d'assurer le suivi de la vie des associations étudiantes et notamment les processus de labellisation et délabellisation, qui s'est réunie le 16 octobre. A cette occasion, on a auditionné un certain nombre d'associations qui nous ont demandé d'obtenir le label Université Bourgogne Europe. En premier lieu, l'association 121 Duc de Bourgogne qui est une association spécifique créée autour de l'organisation d'un congrès de l'Union nationale des étudiants en chirurgie dentaire en 2026, qui sera accueilli au sein de l'UFR Santé et des amphis Aristote-Platon. La commission a rendu un avis favorable pour cette labellisation. Ensuite, l'association ADEIC qui a été créée il y a deux ans, qui s'est structurée autour de l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux du campus du Creusot. C'est notre deuxième campus en termes de nombre d'étudiants internationaux que nous accueillons. Ce sont des étudiants internationaux qui se sont engagés pour constituer cette association et ils ont constaté un certain nombre de manques sur la structuration de l'accueil des étudiants internationaux, avec des besoins spécifiques. Ils essaient d'être dynamiques sur l'accès à un certain nombre de droits et l'accueil plus convivial en France et dans notre culture. On en a profité pour leur indiquer qu'une rencontre va être prévue pour que les services puissent mieux connaître cette association et qu'on puisse être en appui. Ils ont une action assez importante auprès des étudiants de l'université donc essayer de leur apporter l'appui de l'université et notamment les actions du service du Welcome desk qui a été créé au mois de juillet. Nous avons rendu un avis favorable également. La troisième est l'association ANEPF2026 qui est une association constituée autour de l'organisation d'une assemblée générale des étudiants en pharmacie de France, en juillet 2026 à l'UFR Santé et d'autres amphis de l'université pour laquelle on a rendu un avis favorable. Ensuite, on a l'IPMR CHEER ELITE qui est une association sportive autour du cheerleading de l'IPMR qui est l'école de kiné et d'ergothérapie de Nevers et les étudiants sont rattachés à l'université par une double inscription. C'est une association assez classique de sport autour du cheerleading et notamment la participation à des événements organisés sur le campus de Nevers. La commission a également rendu un avis favorable pour cette association.

**M. Tizio.**- Merci Maxence. Y a-t-il des questions sur les travaux de ces deux commissions, FSDIE d'une part et vie étudiante d'autre part ?

Monsieur Daubigney ?

**M. Daubigney.**- Je voulais juste avoir une précision, Maxence a répondu partiellement déjà, concernant l'ANEPF2026. J'avais été sollicité dès le mois de juin, par le vice-doyen pharmacie qui lui-même avait été sollicité par des étudiants de 4<sup>e</sup> année de pharmacie. On parlait de 400 étudiants à accueillir et le vice-doyen, conscient des contraintes bâtimentaires avec les travaux de la salle d'examens, s'était tourné vers moi et j'avais dit qu'on n'aurait plus de salle pour accueillir 400 étudiants puisque la salle d'examens va être fermée pour travaux. Apparemment, l'ANEPF2026 va être dans d'autres amphis et non pas à l'UFR Santé ?

**M. Roulliat.**- Pour l'organisation, on les avait orientés vers Renaud pour voir sur les amphis de grand capacité et ce qui a été retenu c'est que pour les phases où ils sont en plus petit nombre, ils peuvent être dans les amphis et on les a invités à voir David au sein de l'UFR. Pour le vendredi, c'est à peu près callé et pour la journée du samedi ils seront dans un autre amphi mais je ne sais plus lequel, soit celui de SVTE soit DSEP donc Aristote-Platon.

**M. Daubigney.**- Je me posais des questions au niveau de la sécurité et on ne pourra pas faire rentrer 350 étudiants dans un amphi de 300 places.

**M. Roulliat.**- C'est pour ça qu'on les accompagne depuis un moment parce que comme tout congrès, 400 personnes, ça pose question sur les aspects sécurité, restauration aussi, où on est assez attentifs, j'ai plutôt tendance à leur dire « ne comptez pas faire une restauration que vous organisez vous-mêmes,

approchez-vous plutôt de structures proches » notamment il y a un repas ou ils travaillent avec le self du CHU et l'autre repas ils discutent avec le CROUS, deux points qui sont habitués à des gros effectifs et qui sont juste à côté.

**M. Daubigney.**- Merci pour ces précisions.

**Mme Chopard.**- Maxence, à propos de ce que propose l'IPMR au niveau association sportive, je ne suis pas très douée en anglicisme, mais le cheerleading, quand tu regardes la définition, c'est bien particulier et tu nous dis que c'est une association sportive classique.

**M. Rouliat.**- Oui, mais il faut savoir que c'est notre quatrième association de cheerleading à l'université, on en a une en Santé, une à Polytech et une dans une autre composante, ça se développe. Alors effectivement, ils participent notamment à d'autres événements sportifs qui ont lieu sur le campus de Nevers et d'autres associations peuvent se déplacer ce qui est le cas en Santé où, chaque année, ils participent à un tournoi sportif organisé par Centrale. D'ailleurs, chaque année, ils font une prestation sur la place de la Libération. Oui c'est une activité assez spécifique mais au final ils ont une activité sportive assez large même si c'est pas mal autour de ce sport-là.

**M. Tizio.**- Merci Maxence. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver les travaux de la commission FSDIE et de la commission vie étudiante sur les propositions de labellisation d'associations.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**30 voix pour (unanimité)**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.  
Carine.

#### **Demande d'accréditation hors vague de la licence Professorat des écoles (LPE) – rentrée 2026/2027**

**Mme Michel.**- Nous pouvons enchaîner avec la licence Professorat des écoles. Le pré-dossier a été envoyé à la DGESIP en juin, le dossier d'accréditation a été déposé le 30 septembre sur la plateforme dédiée aux dépôts des dossiers d'accréditations, la plateforme FRESQ. Le référentiel de formation 1<sup>er</sup> degré a été diffusé en septembre et l'arrêté a été publié en septembre. Il fixe le cadre national de la licence Professorat des écoles. Parmi les objectifs, il y a le fait d'engager le développement d'une culture professionnelle de professeurs des écoles mais également d'attester par cette licence l'acquisition d'un socle de compétences et de connaissances correspondant à ce métier. Cette licence prépare également au concours de recrutement de professeur des écoles à bac+3 avec une poursuite d'études en master mention enseignement et éducation, le master M2E professorat des écoles. Cette formation initie également l'étudiant aux enjeux du métier de professeur des écoles, de la recherche et également aux méthodes scientifiques. L'article 4 indique un volume de 1570 h complétées de 10 semaines de stage. Ces heures se déclinent en quatre blocs principaux. Le premier bloc S'approprier les savoirs pour enseigner à l'école primaire, 1110h, 125 ECTS. Deuxième bloc Analyser les caractéristiques des situations et des contextes d'enseignement-apprentissage, 120h, 15 ECTS. Le troisième bloc S'approprier le contexte institutionnel d'exercice du métier, 120h, 15 ECTS. Le quatrième bloc Construire son projet professionnel, 120h, 15 ECTS. Et une centaine d'heures qui correspondent à l'adaptation à chaque territoire dont on va reparler par la suite et 10 ECTS associés. Concernant le premier bloc il s'agit des savoirs disciplinaires qui correspondent aux mathématiques, français, sciences, histoire-géo, enseignement moral et civil, EPS, langues, et un renforcement ou un approfondissement disciplinaire d'une soixantaine d'heures selon le parcours des étudiants. La répartition des volumes horaires sur les trois années selon les blocs et également les passerelles qui nous sont demandées dans le dossier d'accréditation. Pour le premier bloc, on va avoir sur les trois années un volume qui va être équivalent. Pour le bloc 2, la première année, on aura un volume inférieur d'une dizaine d'heures parce que les étudiants découvrent le cursus universitaire et le métier. Pour le bloc 3, on va avoir un renforcement lors de la dernière année, notamment à l'oral, (*mot inaudible*) sur les thématiques des valeurs de la république par exemple. Construire son projet professionnel, une quarantaine d'heures pour chaque année. Et l'adaptation à chaque territoire, on propose 50h la première année, 20h en deuxième année et 30h en troisième année. Concernant les passerelles, il y aura les passerelles classiques c'est-à-dire que si l'étudiant se sent mal orienté dès le premier semestre de la première année, il pourra, comme les autres étudiants, bénéficier des journées de réorientation, accompagné par le PFVU. Ensuite, au niveau des passerelles, ce qui a été proposé à l'issue de la validation

de la première année, c'est de s'orienter vers une formation qui va avoir des éléments de convergence en termes de connaissances, de compétences avec la première année de LPE, notamment orienter les étudiants vers la licence Sciences de l'éducation et Sciences du langage. Des discussions ont lieu actuellement avec la licence de Sociologie. Psychologie, l'intersection, le recouvrement des formations est difficile à identifier. En CFVU il nous a été demandé si, pour les Lettres modernes, il était possible d'envisager une passerelle. Une discussion va s'engager, tout n'est pas encore complètement arrêté. Concernant la répartition des enseignants-chercheurs et des praticiens de terrain, au bout de trois années de mise en œuvre de cette formation, on doit arriver à une cible de 50% de praticiens de terrain, c'est-à-dire des collègues qui sont dans les établissements scolaires en face à face pédagogique. Une trentaine de collègues enseignants-chercheurs sont identifiés pour intervenir dans la LPE ce qui correspond à huit de nos laboratoires au sein de l'UBE. Concernant les stages, tout à l'heure on a évoqué un volume horaire de 10 semaines, en première année c'est un stage de découverte et d'observation avec une semaine de découverte du cycle 1, une semaine de découverte du cycle 2, une autre semaine de découverte du cycle 3, une quatrième semaine de découverte du collège. En deuxième année, il s'agit d'un stage d'observation et de pratique accompagnée avec deux semaines consécutives en cycle 1 et deux semaines consécutives en cycle 2 ou 3. Pour ces deux premières années, il y a la possibilité de faire un stage optionnel, plutôt à la fin de l'année, dans des établissements hors éducation nationale par exemple en institut médico éducatif. Et pour la troisième année, deux semaines consécutives sont proposées. En termes de ressources humaines, au bout des trois ans, on devrait atteindre une cible de 50% de praticiens de terrain. Pour la LPE qui va naître à Nevers, qui va faire suite au PPPE, on engage une discussion avec l'établissement pour permettre aux enseignants qui sont déjà engagés dans le PPPE de pouvoir poursuivre en LPE. Le ratio entre nos enseignants et nos enseignants-chercheurs, nos PRAG PRCE va rester encore à définir. Pour donner quelques indications, cette année c'est le PPPE à Nevers qui est ouvert sur ces trois années. A la rentrée 2026, à Nevers il y aura l'ouverture d'un groupe de L1, un groupe de L2, le maintien du PPPE3 pour les étudiants qui sont actuellement en PPPE2. A Dijon, nous allons ouvrir deux groupes de LPP en première année et par conséquent on va avoir la fermeture du PPPE1 et du PPPE2. En 2027, nous allons ouvrir à Nevers un groupe de troisième année de LPE et à Dijon deux groupes de L2. La réforme sera mise en œuvre, stabilisée en 2028. Voilà dans les grandes lignes ce que vous avez pu lire dans le dossier d'accréditation. Cette demande a reçu un avis favorable de la CFVU avec 30 voix pour et 3 voix contre.

**M. Tizio.**- Y a-t-il des questions concernant ce dossier d'accréditation ?  
François ?

**M. Jarrige.**- Je crois qu'il y a une coquille dans le dernier document dans la colonne verte, il est indiqué 5h, ça ne doit pas être ça ?

Et une explication, on va s'abstenir sur ce vote parce qu'on est contre ce projet de réforme, ce qui ne remet pas en cause le travail réalisé par les collègues pour tenter d'élaborer cette licence de professorat des écoles mais qui s'inscrit dans une dynamique qui va droit dans le mur, donc on préfère s'abstenir.

**Mme Michel.**- Lyssandre ?

**M. Baron.**- C'est simplement pour dire que l'UNEF votera contre ce projet, au vu de la suppression de places notamment à Nevers. Donc en cohérence avec le vote en CFVU, nous voterons contre, également ici.

**Mme Michel.**- Merci pour votre intervention. Je vais apporter des éléments de réponse qu'on avait apportés en CFVU si ça peut éclairer les élus du CA. Actuellement, à Nevers, nous avons un groupe de licence EFEC et un groupe de licence EFEC sur lequel vient s'adosser le PPPE et avec la réforme, nous n'aurons plus qu'un groupe de LPE. Un groupe dont on va augmenter la capacité d'accueil par rapport aux capacités d'accueil actuelles des deux groupes. Et également, à Dijon, on passera de trois groupes de licence EFEC à un groupe de licence EFEC et deux groupes de LPE. Mais ce passage est accompagné, à chaque fois, d'une augmentation des capacités d'accueil de cinq. C'est-à-dire qu'à Nevers, on va certes perdre 30 étudiants mais globalement, si on regarde les capacités d'accueil, ça nous fait une augmentation de 20 places donc on a un différentiel global de 10 places. Si on raisonne de façon plus globale, sur l'ensemble de l'offre de formation, la perte est vraiment minime. Je partage également votre avis, les conditions de mise en place de cette réforme et notamment de la LPE doit se faire à coûts constants et il y avait une mutualisation entre EFEC et PPPE à Nevers dont on a dû tenir compte dans le calcul des coûts.

**M. Tizio.**- S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose d'adopter la demande d'accréditation hors-vague de la licence Professorat des écoles pour la rentrée universitaire 2026-2027.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des votes contre ?

### **24 voix pour, 4 abstentions, 2 voix contre**

**M. Tizio.**- Je vous remercie. On va passer à un point d'information, il n'y a pas de vote, information sur le schéma directeur de la vie étudiante, sachant que son adoption est une compétence du CAC et non pas du conseil d'administration. Maxence, je te donne la parole.

## **VI - Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE)**

**M. Rouliat.**- Je vais vous présenter le schéma directeur de la vie étudiante, qui est un point d'information au conseil d'administration, le schéma sera définitivement adopté au conseil académique au mois de décembre, en respectant les statuts de l'UBE. Pour rappel, le schéma directeur fait l'objet d'une continuité de structuration d'un certain nombre de politiques comme on a pu avoir le schéma du DDRSE ou du handicap ou d'autres schémas. En l'occurrence il a fait l'objet d'une prise de position de la ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque qui était Sylvie Retailleau qui missionnait l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur sur le fait de se doter d'un schéma directeur concernant la vie étudiante. C'est quelque chose qui n'est pas nouveau, le premier principe de schéma d'amélioration du bien-être étudiant était inscrit dans la loi ESR de 2013 et avait plutôt une portée politique de site et donc régionale au sein des rectorats de région académique, et en ce qui nous concerne c'était un schéma qui existait au sein de la COMUE UBFC et qui a évolué sous un autre format. Le ministère a choisi de changer un peu le cadre de ces schémas en leur donnant un rayonnement territorial plus restreint, en n'étant plus à l'échelle des rectorats de région académique mais plutôt à l'échelle des établissements. La poursuite de cette politique s'est confirmée dans le schéma d'objectifs, de moyens et de performance qui vous a été présenté tout à l'heure avec cet indicateur sur le bien-être étudiant et le fait qu'on s'appuie sur un schéma directeur au sein de l'établissement.

C'est un schéma qui a pour fonction de s'articuler avec un certain nombre d'autres schémas en interne avec d'autres schémas notamment le schéma DDRSE, également le schéma du handicap qui a un volet qui concerne évidemment les étudiants en situation de handicap, ou le SPSI sur le volet patrimonial. Sur la dimension vie étudiante, on a un schéma qui perdure à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, qui a pris la suite du schéma de la COMUE et qui est porté aujourd'hui par la région académique avec l'appui du CROUS BFC et ensuite on a un certain nombre d'autres schémas qui sont ceux des collectivités régionales ou locales, notamment le SRESRI au niveau de la région Bourgogne-Franche-Comté qui intègre un certain nombre d'actions et de volets sur la vie étudiante ou les schémas locaux d'enseignement supérieur comme on peut en avoir à Nevers agglomération, à la CUCM, au Grand Chalon et en cours de construction à Dijon métropole qui a adopté sa feuille de route de vie étudiante fin septembre et qui a pour vocation de se constituer au sein d'un schéma directeur de l'ESR prochainement. Pour ce qui est de notre schéma propre, les objectifs étaient qu'il puisse se porter à l'échelle de l'UBE, pouvant aussi intégrer les autres établissements membres de l'UBE, aussi d'avoir la capacité d'adaptation des différentes politiques et différentes actions qu'il intègre. Ce volet a été particulièrement retenu, il parle peut-être moins aujourd'hui parce que quand les schémas directeurs ont été initiés en 2022, nous sortions de la crise du COVID et on avait un schéma à l'échelle de la COMUE sauf qu'on s'est rendu compte de la rigidité de ce schéma et il y avait la nécessité d'en avoir un modulable parce qu'entre début 2020 et fin 2025 les choses ont évolué et on imagine bien que sur la portée de notre schéma, les choses peuvent évoluer donc on est obligé d'avoir cette capacité au fur et à mesure. L'autre dimension, il y a un certain nombre d'autres schémas qui existent et chacun a ses objectifs à mener et ses actions et l'enjeu c'était de faire en sorte de ne pas entrer en doublet, de pouvoir faire du complément et pouvoir se retrouver, donc on a choisi d'avoir une approche partenariale en faisant attention d'inclure les autres acteurs, la vie étudiante étant un sujet qui a beaucoup évolué et s'est particulièrement développé ces dernières années, ce qui fait que d'autres acteurs y prennent part et plus il y a d'acteurs, il y a la question de qui fait quoi et comment c'est coordonné, allant de l'agence régionale de santé, diverses associations extérieures, des services de l'État comme la DRAJES, etc. Et ensuite, de pouvoir en faire un outil stratégique au sein de l'établissement.

Le schéma, je vais le présenter assez globalement, je répondrai aux questions avec grand plaisir mais je ne vais pas détailler l'ensemble des actions et des objectifs. Il se structure en cinq grandes thématiques, ça couvre des champs assez larges de la vie étudiante ce qui nous donne une définition de la vie étudiante au sein de l'UBE. Cinq grandes thématiques qui regroupent des axes thématiques, dans chaque axe on a des objectifs et des actions qui viennent y répondre. La totalité fait un nombre d'actions important, un schéma qui vient représenter l'engagement des différents services qui sont acteurs et porteurs de la vie étudiante au sein de l'établissement que peuvent être le SSE, le SUAPS, le pôle vie étudiante, le pôle formation, la mission handicap, etc. On a, au final, une exergue qui est l'émergence de tous les travaux des

agents engagés sur les différents aspects de la vie étudiante. Comment il a été construit ? On avait un comité de suivi général avec Carine Michel, Laurence et Muriel Henry. Les travaux étaient ensuite remontés au président au fur et à mesure. On avait constitué un COPIL interne et un COPIL externe, l'intérêt était d'avoir des temps de construction et de discussion avec les différents services et les composantes de l'université et ensuite un COPIL externe qui permettait d'associer les différents acteurs extérieurs à l'université, ils étaient très nombreux ce qui montre le dynamisme. On a également fait un retour régulier en CFVU au fur et à mesure des étapes et on a essayé d'associer au maximum les élus étudiants, ça a couvert plusieurs mandats, pour faire en sorte que ça reste cohérent vis-à-vis des besoins des étudiants. On a également eu les données des assises de la vie étudiante, pilotées par le CROUS et la COMUE en 2022-2023 et qui avaient pour vocation de faire émerger un certain nombre de besoins et de données sur les différents axes de vie étudiante dans chacun de nos campus. On a une première grande thématique sur l'accueil et l'intégration des étudiants avec un volet international. Trois axes, l'un sur l'accueil des étudiants primo-entrants, un sur l'accueil des étudiants internationaux et un sur l'ancrage territorial de nos étudiants et donc de cet accueil, avec des actions qui ont commencé à être mises en place et en premier lieu la création du service Welcome desk au sein du service de vie étudiante, qui a pu faire l'objet d'une décision du CA au mois de juillet dernier, et un certain nombre d'actions qui ont déjà existées et avaient besoin d'évoluer ou sont des nouveautés et vont devoir être mises en place sur les différentes années du schéma.

Une deuxième thématique a plutôt une dimension péri-universitaire au sens direct et au sens secondaire avec le logement étudiant, le transport et la mobilité, la restauration universitaire et l'emploi étudiant. C'est des axes sur lesquels l'université n'a pas vocation à être chef de file, pour autant ça reste des éléments essentiels pour les étudiants, s'il n'ont pas de logement ça va être compliqué de pouvoir étudier et c'est des axes sur lesquels on se retrouve très fortement avec la métropole ou les collectivités sur les autres campus et en particulier le CROUS BFC, même si il y a des axes sur lesquels on a des choses à mettre en place, par exemple la restauration universitaire intègre aussi la question de pouvoir se restaurer, pas que dans les RU mais aussi dans des espaces dédiés au sein de l'université, ce qui est l'objet de différentes actions qui ont été menées par les composantes, on peut citer l'UFR Sciences et Techniques où nous sommes, qui a porté un projet pour pouvoir se restaurer avec des repas tirés du sac.

La grande thématique n°3 a une vocation centrée sur la santé, le bien-être, la lutte contre la précarité avec un premier axe sur la prévention, bien-être et l'accès aux soins, un deuxième sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, les discriminations et le harcèlement, un dernier sur la solidarité et l'action sociale avec des actions qui existaient déjà, d'autres à faire évoluer et des projets nouveaux comme la création d'un FSDIE social ou la poursuite de la dynamique sur les violences sexistes et sexuelles avec l'obligation qui arrivera pour toutes les associations étudiantes d'avoir un responsable associatif qui soit formé à cette thématique pour faire en sorte que tout événement organisé puisse l'être dans les meilleures conditions et qu'on puisse éviter au maximum toute situation qui relèverait de violences sexistes et sexuelles, et un certain nombre d'autres projets.

Une quatrième grande thématique couvrant plutôt les dimensions du sport, la vie culturelle et les lieux de vie universitaire, qui se rattache au SUAPS et au pôle culture avec des axes qui ont été travaillés avec les services en question, avec pour projets d'étendre la pratique du sport, la capacité d'avoir des associations sportives accessibles et pouvoir participer à des actions, comme Nevers qui construit une maison de l'étudiant et dans lequel l'université va prendre une part d'action sur la vie de cette maison de l'étudiant, ou encore de pouvoir travailler sur le réaménagement de l'Atheneum. Tout ça fait partie d'actions qu'on a pu intégrer dans cette thématique.

Une dernière thématique sur la vie associative et l'engagement étudiant. Là aussi, un certain nombre de choses existaient et vont continuer à exister et des actions qui vont renforcer ces axes avec les associations étudiantes. Un CA sur deux, on vous présente des propositions de labellisation d'associations, ça montre un dynamisme qui est extrêmement important et l'idée c'est de renforcer cette dimension-là ou encore avec le cadre du FSDIE qui permet de soutenir financièrement et de pouvoir travailler sur l'engagement des élus étudiants, notamment au sein de nos conseils centraux ou de nos composantes.

Et je vous l'ai évoqué, il y a le souhait de pouvoir avoir un travail d'évolution de ce schéma en fonction des besoins. De facto, on s'est arrêté sur la constitution d'une gouvernance à ce schéma directeur, qui ressemble pour l'essentiel à ce qu'il y avait dans la construction du schéma, donc un COPIL restreint pour le pilotage, présidé par le président, qui intègre le vice-président vie étudiante, la vice-présidence de la CFVU, le vice-président étudiant, les établissements, la direction générale des services, la directrice du pôle vie étudiante et une évolution de comité de suivi qui intègre les acteurs qui ont participé à la construction et qui participent à la mise en œuvre des différentes actions et on reste sur cette dimension partenariale, tout en étant pas trop lourde. Et toute évolution du schéma devra faire l'objet d'une adoption ou non au sein du conseil académique.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

**M. Tizio.-** François ?

**M. Jarrige.**- J'avais une question, c'est un détail, une phrase m'a interpellé, page 18 du document, « la création d'UBE répond à un impératif de compétitivité pour l'enseignement supérieur du site ». Je ne trouve pas la phrase très claire et je me demande ce qu'elle fait là, dans un schéma directeur de la vie étudiante, rappeler que l'université s'inscrit dans une logique de compétitivité, ça ne me paraît pas fondamental. Je trouvais cette entrée en matière assez étrange vu le sujet, et par ailleurs, merci pour cette présentation très complète. C'est un schéma directeur donc il s'agit de définir une orientation générale, des projets, c'est très ambitieux mais est-ce qu'il n'y a pas un décalage entre les moyens disponibles compte tenu du contexte et le nombre de projets qui sont proposés. Comment vous pensez l'articulation entre ce qui est réellement faisable et ce que vous avez envie de développer comme perspectives. Par ailleurs, le projet est très ambitieux sauf sur certains points que certains collègues qui ne sont pas là ont pointé, par exemple sur la santé des femmes, il y a juste une entrée sur la mise en place du congé menstruel et on aurait pu imaginer d'autres actions ou d'autres réflexions en lien avec ce sujet. C'est quelques petites réflexions.

**M. Roulliat.**- Merci pour les questions et d'avoir pris le temps de lire, avec autant d'attention, l'ensemble du document.

Sur la question de la santé des femmes, on a dû arrêter un certain nombre d'actions mais il y avait déjà des actions menées et notamment un choix politique en 2020-2021, de tester la mise en place d'une collègue sage-femme au sein du service de santé étudiant et le choix de perdurer son poste et d'avoir tout un pan d'accueil de la santé de la femme que ce soit pathologique ou pas, avec la capacité d'orientation vers les collègues au CHU quand il y a un besoin de relai de spécialiste. Peut-être qu'on aurait dû le faire apparaître. Il y a sans doute des choses à faire, c'est tout l'intérêt d'avoir cette possibilité d'évolution et d'intégrer de nouvelles actions si la capacité le permet. Je rebondis sur la capacité financière à porter ces différentes actions. Tout n'est pas de la création, il y a énormément d'existant, j'ai pu citer des services acteurs mais tout le monde est acteur de la vie étudiante et en premier lieu les enseignants et enseignants chercheurs, les composantes le sont aussi de plus en plus, comme je le disais, on a eu des projets d'aménagement d'espaces comme ici à Sciences et Technique mais on en a un certain nombre d'autres. Oui, il y aura peut-être des arbitrages et il y aura des actions qui ne seront pas menées parce qu'on n'aura pas la capacité financière. On a aussi la CVEC qui donne la capacité de construction de projets et dont l'objet est purement la vie étudiante et qui permet de financer énormément de projets. On a aussi le soutien de différents partenaires extérieurs, je pense à l'Agence régionale de santé qui finance un psychologue au sein du SSE, on peut citer aussi les collectivités, la région Bourgogne-Franche-Comté avec un appel à projets dédié vie étudiante, l'université à travers tous les projets qu'on a portés, c'est quand même 253 000€, tout ça permet de porter un certain nombre d'actions. Sur la phrase page 18, je vous avoue que c'était un contexte assez général, peut-être que Monsieur le Président veut intervenir.

**Le Président.**- Pas du tout. Mais lue comme ça, c'est vrai que cette phrase me paraît un peu superfétatoire. J'ajouterais que c'est un travail important, c'est un gros boulot qui a été fait par les membres de l'équipe, par les services, par les établissements qui nous ont rejoints dans l'EPE. Ils sont mis aussi à contribution c'est-à-dire que ce n'est pas nous qui apportons tout, qui œuvrons tout et qui endossons le coût des services proposés aux étudiants dans le cadre du schéma. C'est important. Autant les établissements-composantes sont petits et totalement désargentés, pour eux il y a effectivement un principe d'accès inconditionné, pour les autres, on a prévu une participation, il faut que ça se fasse dans le modèle économique de chacun. Je ne vais pas paraphraser ce qu'a répondu Maxence, tout budget est fini par hypothèse et il arrive un moment où on ne peut pas tout faire. Même si on ne met tout en œuvre à l'issue de la période prévue dans le schéma directeur, ça fixe quand même un cadre et des objectifs. A nous aussi d'en rendre compte à la communauté et dire pourquoi on n'a pas pu faire ça. Il y a un principe de réalité et on sait très bien que lorsqu'on se lance dans un programme, parfois, sur certains aspects, c'est des vœux pieux même si aujourd'hui on est animé par la volonté de tout mettre en œuvre mais on sait que l'actualité fait toujours qu'il y a des choses qui sont impossibles, c'est comme ça en politique, dans tous les domaines et dans tous les secteurs. Néanmoins, il me semble que cette feuille de route est ambitieuse et si on n'est pas ambitieux on n'arrive pas à grand-chose. Autant essayer de porter une dynamique et faire en sorte que la vie étudiante s'améliore dans notre établissement et dans notre établissement au périmètre de l'UBE.

Oui ?

**Mme Barde.**- J'ai quelques questions...

**Le Président.**- Vous pouvez vous présenter s'il vous plaît ?

**Mme Barde.**- Léane Barde, élue CA et membre de l'UNEF Bourgogne, secrétaire générale. J'ai plusieurs questions concernant tout ce qui va concerner le congé menstruel ainsi que la prévention des VSS,

violences sexistes et sexuelles. Vous parlez que vous allez faire une formation, la formation sera dispensée par qui ? Parce que vous avez dit dans ce schéma directeur que vous voulez aussi former les enseignants, enseignants.es-chercheurs.euses mais je pense qu'il est plus que nécessaire que tout le monde soit renseigné sur les VSS, aussi bien les enseignants, enseignantes, que les étudiantes ou vous ou nous, parce que ça peut arriver à n'importe qui, même dans ces institutions-là. Pour revenir aussi sur le congé menstruel, vous parlez des étudiantes, pour un souci d'inclusivité je pense qu'il serait plus logique de marquer les « personnes menstruées » parce que on compte aussi les adelphes, qui sont des personnes trans ou binaires ou les personnes intersexes qui n'ont pas choisies et qui subissent en plus des violences gynécologiques, je pense qu'il serait mieux de marquer « personnes menstruées » et d'arrêter d'utiliser le mot « étudiantes » qui est très réducteur et qui peut provoquer de la dysphorie de genre pour certaines personnes qui sont atteintes de dysménorrhée.

**M. Rouliat.**- Pour la partie formation, c'est une erreur de ma part mais j'évoquais les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses comme étant acteurs de la vie étudiante, mais on n'a pas la vocation de former tous les enseignants ou enseignantes chercheurs.es aux VSS parce que c'est une politique qui n'est pas de vie étudiante, ça relève des ressources humaines et en l'occurrence, Edith Salès-Wuillemin n'est pas présente, mais il y a déjà eu un gros travail de fait avec le déploiement d'un réseau de référents côté personnels au sein de l'ensemble des composantes, pour justement renforcer. On a aussi décliné ce miroir de projets avec des référents VSS étudiants. Encore une fois, les choses sont perfectibles et on sait qu'il y a des composantes dans lesquelles on n'est pas encore assez présents, je parle du réseau des étudiants, n'ayant pas la connaissance précise du côté des personnels. Par contre il y a certains cadres sur lesquels on sera assez incisifs, notamment j'évoquai les associations étudiantes où il y aura l'objectif de faire en sorte que toute association étudiante, chaque année, soit renouvelée dans la formation aux thématiques VSS. Pour répondre sur qui va faire la formation, actuellement on vous présente différentes actions qui vont ensuite devoir être construites. Il y a 182 actions qui, à partir du vote du conseil académique, vont toutes se décliner. C'est aussi l'objectif de le porter sur 2025-2029, avec des choses qui vont évoluer, des choses qui vont être perfectionnées. Actuellement, on a deux cercles de formation, au sein du service prévention, santé et qualité de vie au travail une agent qui est formée pour décliner des formations sur ces thématiques et ensuite on a une convention portée avec la Ville de Dijon et qui couvre l'ensemble de l'ESR, avec le dispositif AMACOD, avec une formation délivrée par la Ligue de l'enseignement sur cette thématique des VSS.

Et vous évoquiez aussi qu'on puisse être tous formés quand on est au pilotage, je laisserai peut-être Carine intervenir, mais c'est quelque chose sur laquelle on est attentifs. On a des « rappels », je pense notamment au rectorat de région qui, chaque année, organise avec les différents parquets, le procureur général de la République, des formations pour justement être plus sensibles en particulier sur le volet judiciaire. Cette année il y a eu un gros sujet sur l'article 40, sur son déclenchement, etc., auquel beaucoup de membres de la gouvernance et des établissements-composantes et associés ont participé. Ensuite, on a eu aussi des formations par IGESR sur la dimension des enquêtes administratives, sur la dimension sexiste et sexuelle. Pour certains, on a fait plusieurs fois des formations qui étaient des redites de certains sujets mais ça nous paraissait essentiel de pouvoir, à la fois faire de l'ancrage et être formés aux différents aspects et, sur le parcours personnel, on peut compléter, je peux me citer en exemple, j'ai choisi de faire un diplôme inter-universitaire sur les violences au sens large donc ça va être aussi un complément de connaissances. Pour ça on a différents réseaux de formation, le ministère de l'Enseignement supérieur a aussi un réseau de formation qu'on peut solliciter. On a différentes possibilités. Pour l'instant, sur le volet des associations étudiantes, on a beaucoup d'associations, donc il faut pouvoir former tout le monde, sur des temps qui sont parfois restreints, il faut pouvoir sensibiliser au maximum, donc on s'appuiera en partie sur le service PSQVT et on sollicitera aussi la Ligue de l'enseignement à travers le dispositif AMACOD. Sur la question de la terminologie entre étudiantes et personnes menstruées, on peut tout à fait intégrer cette modification pour la présenter au conseil académique qui adoptera définitivement le schéma.

**M. Tizio.**- Merci Maxence, y a-t-il d'autres remarques. Il s'agissait d'une information, il n'a pas de vote en conseil d'administration, ce sera le CAC qui statuera sur son adoption.

#### **Point B : Points adoptés sans débat**

#### **VII – Tarifs, subventions et dons – Catalogue général des EUD - Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe**

**M. Tizio.**- Je vous propose de passer au point B, les points adoptés sans débat, bien sûr, sur demande, on pourra répondre aux questions afférentes aux tarifs, sorties d'inventaire, au catalogue des

EUD, aux contrats et conventions portant versement de subventions ou engageant l'UBE. Est-ce que vous avez vu des choses qui appellent des questions, des remarques ?

Oui, Lyssandre ?

**M. Baron.**- C'est juste pour dire que nous, à l'UNEF, on reste assez opposés sur les conventions avec les universités de pays assez problématiques, notamment l'Inde, je ne vais pas détailler tout le contexte politique là-bas mais un pays gouverné par une extrême droite ultra-nationaliste qui réprime violemment les personnes de confession musulmane, et pour nous, des conventions avec ce genre de pays, ce n'est pas concevable.

**M. Tizio.**- Vous ne visez pas une convention en particulier, dans celles qui sont présentées ?

**M. Baron.**- Notamment pour les projets internationaux, les conventions avec des pays problématiques, pour nous ce n'est pas concevable.

**M. Tizio.**- Très bien. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose d'adopter ces tarifs, subventions et dons, le catalogue des EUD, les sorties d'inventaires, les contrats et conventions emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? Vote contre ?

**26 voix pour, 2 voix contre**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

## **VIII – Compte rendu des conventions hors subventions**

**M. Tizio.**- Second point, il s'agit qu'une prise d'acte. Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subvention. Donc s'il n'y a pas de remarques, je considère que le conseil d'administration a pris acte.

**Le conseil d'administration prend acte du compte rendu  
des contrats et conventions hors subventions**

## **Point C : Questions diverses**

### **Motion de l'UNEF Bourgogne et Solidaires Étudiant.e.s contre le projet ACADEM'IA**

**M. Tizio.**- On va passer aux questions diverses. Nous avons reçu une motion portée par UNEF Bourgogne et Solidaires Étudiant.e.s. Je vous propose de la présenter sans la lire entièrement parce qu'elle est assez longue, les administrateurs l'ont tous reçue, si vous pouviez en présenter les grandes lignes, Lyssandre ou votre collègue.

**M. Baron.**- L'objectif n'est pas de la lire en intégralité mais simplement vous présenter cette motion qui est contre le projet ACADEM'IA. Sur l'opposition, déjà pour rappeler que l'IA est une technologie assez polluante qui va utiliser beaucoup de data centers pour lesquels il va nécessiter l'utilisation de minerais, qui pose des problèmes socio-économiques avec la destruction de plusieurs métiers, sur les questions culturelles notamment des projets artistiques. L'université a notamment pour projet de créer un centre de formation dans une de nos BU 2UFR. Nous sommes vigoureusement opposés à cela notamment pour les raisons présentées, je laisserai compléter ma camarade si besoin, c'est pour cela que l'UNEF et Solidaires déposent cette motion pour s'opposer à ce projet de suppression de B2UFR pour un projet d'installation d'IA qui pour nous serait une promotion de l'intelligence artificielle.

**Mme Barde.**- Je vais ajouter qu'on n'est pas contre le fait qu'on doit former tout le monde à la question de l'IA, à l'utilisation qui est très courante à l'université et même dans les autres instances de notre vie, les gens l'utilisent pour faire une liste de course ou pour avoir un psychologue, vu que les psychologues sont impossibles à avoir, de par la demande trop forte. Surtout cette motion, si on l'a écrite avec Solidaires, c'est parce qu'on a plusieurs fois essayé de contacter la présidence et notamment Sandrine Rousseau qui a refusé plusieurs fois de nous recevoir, même si ce n'était un refus clair, mais la personne a plutôt évité de nous recevoir alors que si on voulait la voir c'était pour en parler plus en détail avec elle puisque c'était cette

personne qui présentait le projet ACADEM'IA. C'est un peu un dernier recours pour nous étudiants, étudiantes qui utilisons la B2UFR, qui plus est en déplaçant cette BU dans la BU Droit-Lettres qui est déjà surchargée, il y aura encore moins de places pour les étudiants, étudiantes pour réviser ce qui est assez ironique quand on veut le bien-être des étudiants, étudiantes tout en jetant les livres en double alors que c'est bien connu que les étudiants, étudiantes n'ont déjà pas les fonds pour acheter des livres, en plus si on jette ce qui pourrait les aider dans leurs études surtout en archéo ou histoire de l'art, c'est un peu problématique.

**M. Baron.**- J'aimerais ajouter deux, trois points, notamment sur le fait que il y a le risque de la suppression de plusieurs livres assez vieux, de plus de 200 ans et sur la question d'un fonds archéologique de la B2UFR qui ne serait plus accessible et enfin sur le fait que cette motion ne repose pas non plus sur rien, elle repose sur la pétition de 1250 personnes qui ont signé, également de motions écrites et déposées notamment par l'UFR Sciences humaines et c'est une demande d'écoute des inquiétudes qui traversent plusieurs acteurs sur le terrain sur la question de ce projet.

**M. Tizio.**- Merci.

**Le Président.**- Je prends note que votre motion repose sur des ouï-dire mais pas sur des faits. Je prends acte également que les procédés utilisés vont à l'encontre des plus élémentaires techniques méthodologiques qu'on est censé apprendre aux étudiants dans notre université. Ces plus élémentaires techniques méthodologiques c'est de vérifier les faits sur lesquels s'appuient les assertions qui sont portées ci et là. Il se trouve que, lorsque les canaux d'information de l'université fonctionnent normalement, il me semble que les échelons qui sont prévus pour la vie institutionnelle de l'établissement doivent intervenir dès lors qu'on apprend quelque chose dans un couloir, on se réfère à un responsable pédagogique qui lui-même se réfère au vice-doyen, qui lui-même se réfère au doyen et qui s'adresse soit au vice-président soit directement au président puisque c'est comme ça que doit fonctionner une institution qui repose sur une organisation. Il se trouve que, à l'origine de cette affaire de B2UFR, il y a eu une réunion organisée par un service, au cours de laquelle un certain nombre de choses ont été dites et à partir de ce qui a été dit, il s'est ensuivi la rumeur suivante « on va supprimer la B2UFR, on va remplacer l'histoire et l'archéologie par l'intelligence artificielle », que les personnes qui ont relayé ça, ont relayé ces informations sans même actionner les mécanismes institutionnels que je viens de décrire, se sont empressées de mettre ça sur internet, sur les réseaux sociaux, y compris sur les réseaux les plus sérieux, je n'en vois qu'un, et c'est devenu une sorte d'affaire délirante dans laquelle l'Université Bourgogne Europe veut supprimer l'histoire au profit de l'intelligence artificielle. Alors là, les bras m'en sont tombés ! Que devais-je faire ? Intervenir dans le débat sur les réseaux sociaux mais la voie choisie par les personnes qui ont porté cette question sur les réseaux sociaux me condamnait au silence parce que, moi, je ne réponds pas aux réseaux sociaux, surtout quand les assertions qui y figurent reposent sur la rumeur. Un jour, en off, je vous dirai une petite citation sur la rumeur, mais je ne peux pas la dire publiquement. Qu'est ce qui s'est passé ? J'ai attendu que l'institution fonctionne normalement. J'ai donc été contacté par le doyen de l'UFR Sciences humaines, Hervé Mouillebouche, je l'ai reçu le plus rapidement possible et à l'issue de cette entrevue qui a eu lieu le mercredi 5 novembre à 10h, il a transmis aux étudiants de l'union syndicale, manifestement vous n'en faites pas partie, ce qui m'étonne, le mail suivant dont je vais vous faire lecture, parce qu'il correspond exactement à l'entretien que nous avons eu tous les deux, le doyen et le président. « Chères et chers étudiants de l'union syndicale, effectivement il n'aurait pas été pertinent que madame Rousseaux vous reçoive avant notre entretien de ce matin avec le président Vincent Thomas. Voilà ce qui ressort de cet entretien - et il cite mes phrases qu'il avait notées au cours de l'entretien -, aucune décision n'a été prise, on n'est qu'au tout début d'une initiative qui ne pourra aboutir qu'après une réelle concertation avec les acteurs de terrain. La décision ne sera prise qu'après un débat contradictoire qui prendra en compte l'intérêt des usagers. Il n'est pas question de supprimer la BS d'histoire, d'histoire de l'art, d'archéo-géographie. Quelle que soit la décision finale elle ne pourra pas avoir de conséquences avant septembre 2026. En outre, - reprend Hervé Mouillebouche -, suite à cet entretien, je peux vous affirmer que Vincent Thomas et Sandrine Rousseaux partagent votre, notre vision, d'une université où les décisions se prennent en toute transparence et en concertation avec tous les partenaires et les usagers, ce qui n'empêche pas chaque service d'instruire des projets qui ne restent que des projets. Le président est particulièrement sensible à la place fondamentale des bibliothèques dans notre système éducatif, le rôle de la B2UFR et sa complémentarité avec la BU Droit-Lettres est sans doute amené à évoluer mais cette évolution se fera en consultant tous les intéressés. D'autre part, il est bien normal que le projet ACADEM'IA avance même si nul ne sait à l'heure actuelle où seront installées les plateformes d'apprentissage, - pas plus Hervé Mouillebouche que moi -. N'hésitez pas à revenir me faire part de votre vision, etc., vous savez que je suis toujours heureux d'échanger avec les étudiants, etc. ».

Je crois qu'on ne peut pas être plus clair, voilà où nous en sommes de cette histoire et en ce qui concerne le projet ACADEM'IA, il y a deux façons d'aborder l'intelligence artificielle, se draper dans une sorte de manteau de vertu et qui a pour objectif de nous préserver de l'évolution du monde et donc se faire maîtriser par cette évolution du monde parce qu'on ne résistera pas à cette évolution, et l'autre attitude possible, c'est de se dire, oui, ce nouvel instrument nous inquiète parce qu'il est d'une puissance terrible, oui, il semble même que cette puissance ne soit pas encore au maximum de son déploiement et oui, il est préférable de s'y former plutôt que de s'y soumettre par l'ignorance. Donc oui, ACADEM'IA est une des réponses que nous proposons à la communauté et qui est absolument indispensable pour que nous continuons de maîtriser l'outil et éviter donc qu'il nous maîtrise à son tour ou que certains qui le manipulent mieux que nous, finissent par nous maîtriser. Ce débat a eu lieu devant la CFVU et pour votre information, la motion a été rejetée par 22 voix contre 4.

Maintenant, on peut discuter.

François Jarrige ?

**M. Jarrige.** Moi je félicite néanmoins les étudiants d'avoir mené un travail qui ne repose pas que sur des rumeurs ou des bruits de couloir, qui repose aussi sur un travail d'enquête, de réflexion, sur à la fois ce qu'est ce projet CAIRE, quels sont ses financements, ses partenaires. Je n'ai rien compris à l'histoire de la B2UFR, effectivement quand j'ai été informé, je me suis posé la question, j'ai dit « ça me paraît un peu gros, attention il ne faut pas lancer des rumeurs inutiles, il faut que ça soit fondé », donc il y a quand même eu des faits précis qui ont été documentés par les étudiants, à la suite d'échanges avec les personnels du service commun de documentation, des mails ont été envoyés qui donnaient des informations. Après, sur la base de ces informations, il y a eu de la part des étudiants et des enseignants-chercheurs de l'UFR, une demande d'en savoir plus. Moi je lis la motion envoyée par les étudiants comme, non pas la diffusion de rumeurs mais comme une volonté de mettre au débat cette question, d'interpeler la présidence pour avoir les informations sur le calendrier, il était quand même question d'un déménagement à la fin du mois de novembre, de livres. C'est sans doute absurde mais il y avait des témoignages des personnels qui donnaient le calendrier. Donc, sur cette base-là, il a juste été question de demander à la présidence des précisions, est-ce que c'est une absurdité, une rumeur ? On était dans une sorte de brouillard complet et évidemment, dans le contexte de déferlement de l'IA complètement délirant, l'idée qu'une bibliothèque puisse être remplacée par des ordinateurs, ça contribuait à activer les passions collectives. Il y a un quand même un projet qui est réel, CAIRE, qui repose sur des partenariats avec des acteurs du secteur de l'IA, il s'agit juste de préciser quel est le rôle de l'université de Bourgogne dans cette question et par rapport à l'IA, je ne pense pas qu'il y ait deux positions, soit d'accepter le cours du monde tel qu'il va, soit, comme vous le dites, se draper dans son manteau de vertu d'opposition systématique. Je pense qu'il y a plein d'autres positions possibles à déployer. Je lis la phrase de ce projet CAIRE auquel on participe, « dispositif progressif d'acculturation à l'IA et à la recherche ». C'est un dispositif d'acculturation à l'IA. L'IA, les usages ont commencé à se généraliser depuis un an et demi, deux ans, il n'y a pas d'urgence à acculturer les étudiants à l'IA. Il y a urgence à comprendre ce qui nous arrive, ce qu'est l'IA, quelle est la part de mythe et de réalité dans ce phénomène dont les informaticiens disent que ça n'existe pas, l'IA c'est un mythe social, un slogan publicitaire qui regroupe des tas de choses. Donc il n'y a pas d'urgence à adopter l'IA, à l'acclimater dans nos pratiques pédagogiques, d'ailleurs c'est le rôle de chaque prof, dans chaque enseignement de faire ce travail-là. Je pense qu'il est temps de prendre le temps de réfléchir à ça correctement, et cette motion participe à cette nécessaire discussion collective qu'on doit avoir. Donc, sans renvoyer à ce que les étudiants ou les collègues seraient juste animés par des rumeurs ou des mauvaises intentions. Je pense qu'il y avait juste de vraies bonnes intentions au départ de mettre cette question en débat.

**Le Président.** C'est une mauvaise façon de poser cette question sans passer par les instances que je décrivais tout à l'heure dans l'organisation de l'établissement. Sur le dispositif CAIRE qui est mis en oeuvre sous la forme d'ACADEM'IA, je rappelle que les éléments de réflexion font partie intégrante du premier module de formation qui pose des questions sur l'éthique, sur la manière d'appréhender l'intelligence artificielle qui est davantage un mécanisme de bêtise automatique que d'intelligence artificielle, je sais de quoi je parle et encore ça dépend comment on l'utilise. Donc, on n'est pas dans la science sans conscience, on est dans un dispositif qui a pour objectif d'acculturer, acculturer ça ne signifie pas d'être une sorte de bénoui-oui de l'intelligence artificielle et prendre l'intelligence artificielle comme un succédané de la réflexion humaine ou comme un ersatz de la réflexion humaine. Il s'agit, dans ce dispositif, de faire en sorte que les personnels et les étudiantes et étudiants qui vont suivre cette formation, acquerront les bases nécessaires pour en faire un usage raisonné et raisonnable. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, on le voit dans les copies qui nous sont rendues, des étudiants qui ne lisent même pas le sujet, qui ne lisent tellement pas le sujet qu'ils ajoutent des éléments qui sont des éléments de contexte du sujet, qui sont vrais mais qui sont vrais quand on n'a pas que le sujet sous les yeux mais une source extérieure pour y trouver des informations et ça c'est manifestement ChatGPT, ou Cloud IA, ou..., peu importe. Je crois qu'il nous faut domestiquer ces

outils, ça passe nécessairement par une formation, une formation de qualité qui éclaire l'utilisateur sur les dérives possibles et sur une forme d'éthique qu'il faut préserver.

**M. Jarrige.**- Monsieur le Président, une formation de quelques heures ne jouera pas ce rôle. Nous par exemple, dans notre département, et je pense que dans tous les départements c'est en cours, on a organisé des réunions. Qu'est-ce qu'on fait avec l'IA ? Est-ce qu'on élabore une position commune ? Je pense qu'il y aurait quelque chose à travailler de fond, par la base, plutôt que d'amener un projet CAIRE financé par Google avec un partenariat avec des écoles de commerce qui vont nous fournir clé en main une série de formations pour l'acculturation à l'IA. Ça ne peut pas marcher parce que derrière cette formation vous aurez des gens dont l'intérêt est de promouvoir l'IA, en partie. Alors que la réflexion est en cours partout dans nos institutions donc il faudrait qu'on trouve une façon de faire remonter cette réflexion. Il y a des collègues qui ont déjà intégré l'IA dans leurs cours, il y a des collègues qui ont interdit d'utiliser l'IA à leurs étudiants et qui essaient de réfléchir à des mécanismes pour rendre cette interdiction effective. On est même en train de réfléchir à l'abandon de nos exercices canoniques qui remontent quasiment au 18<sup>e</sup> siècle, est-ce qu'on peut encore donner un sujet de dissertation ? Est-ce qu'on peut encore faire travailler les étudiants chez eux aujourd'hui ? Sachant que la base de l'enseignement universitaire c'est de faire travailler les étudiants chez eux. Donc, toutes ces questions elles sont posées concrètement donc ce n'est pas deux heures de formation d'un ingénieur pédagogique ou d'un spécialiste d'une start-up de l'IA qui va venir nous expliquer comment on va faire nos cours.

**Le Président.**- Ce n'est pas l'un ou l'autre. Si on veut réfléchir sur l'IA, il faut déjà savoir comment elle fonctionne, comment savoir comment elle fonctionne si on ne s'y est pas formé ? C'est un peu le serpent qui se mord la queue ou la poule et l'oeuf. La sensibilisation à l'intelligence artificielle dans le programme de l'IA ne dispense pas de la réflexion qui est menée dans nos amphis, dans nos locaux, dans nos bureaux, mais aussi au plan national, dans d'autres universités, sur l'intelligence artificielle et ce qu'on en fait dans le cadre de l'apprentissage universitaire et même de la recherche universitaire. J'ai quand même assisté à une démonstration par un collègue juriste extrêmement compétent dans son domaine, à la réalisation d'une ébauche d'article en quelques minutes avec l'intelligence artificielle en la nourrissant bien. Il est évident que ces nouveaux outils bouleversent totalement notre pédagogie et notre recherche, j'en suis persuadé, je le constate. Maintenant, oui, il faut mener ces réflexions, j'y suis totalement favorable à ces réflexions mais oui, il faut aussi se former à l'intelligence artificielle, d'abord pour avoir une réflexion qui repose sur quelque chose de réel et pas quelque chose qui est imaginé, parce que les intuitions qui étaient les miennes avant de suivre ce premier module de CAIRE, d'ACADEM'IA sur l'intelligence artificielle, ça a fait tomber plein de choses, j'imaginais mais en réalité ce n'est pas exactement ça. Donc oui, on ne se dispense pas de la réflexion globale, je sais qu'au plan national il y a des discussions avec des collègues, je n'y participe pas directement, sur une charte de l'intelligence artificielle, je mesure aussi combien l'exercice est extrêmement difficile, pourtant les gens qui y participent n'ont pas été formés par l'IA, ça c'est sûr, et qui sont de très haut niveau. Mais, entre les première décisions prises par Sciences Po qui étaient d'interdire l'intelligence artificielle pour travailler, et celles où on s'en remettrait intégralement à l'intelligence artificielle pour travailler, évidemment ni l'une ni l'autre ne sont pas envisageables, c'est tout à fait erroné, en revanche comment est-ce qu'on adapte notre pédagogie, nos méthodes d'évaluation à l'utilisation massive de l'IA. Je pense qu'on n'empêchera pas l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la formation universitaire dorénavant, de même que quand on fait des maths, on a des calculettes scientifiques qui font des choses qu'il y a 100 ans n'étaient pas possibles. Donc, au lieu d'écartier l'IA, apprenons à nous en servir, réfléchissons à l'utilisation éthique, humainement intelligente, pour accompagner ce progrès technique et faire en sorte de ne pas se laisser dépasser par ce progrès technique. Ça va très vite, c'est très puissant, c'est partout et ça change tout le temps. C'est un paramètre auquel on était modérément habitué, on est passé du disque vinyle, au CD, au MP3 et maintenant au streaming, ça a quand même mis un peu de temps, aujourd'hui les outils d'intelligence artificielle, j'ai l'impression que tous les six mois, on a des choses qui sont encore plus puissantes, qui vont encore plus loin, qui sont capables de travailler différemment, c'est une sorte de course en avant, on a le sentiment que nous, derrière, on est dépassés extrêmement rapidement.

**M. Jarrige.**- Est-ce qu'on essaie de courir aussi vite que le processus ou est-ce que, comme (*mot inaudible*), on prend le temps de réfléchir ?

**Le Président.**- Les deux. Je pense qu'il ne faut pas ignorer l'émergence des nouveaux instruments mais que ça ne nous dispense pas de cette réflexion.

**M. Jarrige.**- Est-ce qu'on a l'obligation comme (*mot inaudible*) de prendre de la distance, de ne pas courir avec tous les autres acteurs qui s'engouffrent là-dedans ? Il y a aussi des manières de mettre en place des espèces de limites, l'idée d'interdire ou d'encadrer l'IA ne me paraît pas absurde dans plein de contextes.

L'idée que c'est parce qu'il y a un nouveau dispositif technique qui se met en place, qui est vendu sur le marché et qu'on devrait courir derrière pour l'adopter, ça ne va pas et l'argument utilisé par les étudiants, on ne sait pas quoi faire, c'est parfaitement contradictoire avec toute la politique de transition écologique qu'on essaie d'engager. Une université qui se met à utiliser massivement l'IA, tous les gains qu'on a pu faire dans le domaine énergétique et écologique sont absorbés par ça. C'est aussi un paradoxe auquel on doit se confronter.

**Le Président.**- Vous soulevez des questions pertinentes, on est bien conscients de tout ça, maintenant gardons-nous de lâcher la proie pour l'ombre et gardons-nous d'éviter toute réflexion de fond sur la question, il faut absolument s'y consacrer. On se pose les questions, aujourd'hui ne n'ai pas le sentiment qu'ici, un seul enseignant ou enseignant-chercheur ait le premier début de réponse d'articulation harmonieuse entre les méthodes pédagogiques qu'il suit et l'émergence de l'intelligence artificielle et je suis le premier à plaider coupable ici. Je suis très embêté avec l'intelligence artificielle et ce que j'ai cité tout à l'heure correspond à mon expérience. J'ai des étudiants qui ont inventé des choses, enfin pas inventé mais probablement recopié des choses malgré notre surveillance, on était en amphi, ils n'avaient pas le droit au téléphone portable, normalement ils n'avaient que leur stylo, leur colle, ce n'est pas vrai, on voit des copies qui se ressemblent étrangement, qui font référence aux mêmes faits qui n'étaient pas dans la décision de justice qu'ils avaient à commenter et je vois bien que je suis débordé là-dessus. Comment je réagis ? Si je suis dans la réaction immédiate je vois bien que c'est trop tard. Si je n'intègre pas que de toute façon mes étudiants feront du droit avec l'intelligence artificielle, parce que ça sera le cas et ça sera le cas aussi en cabinet, les éditeurs juridiques font faire les mises à jour jurisprudentielles, réglementaires, législatives, de leurs documents juridiques qu'on a écrits, j'en ai écrit des kilomètres, par l'intelligence artificielle et ça marche. Comment, en tant que juriste, comment je résiste ? Quelle va être la valeur ajoutée de la formation que je vais délivrer à mes étudiants dans les semaines à venir, dans les mois à venir, dans les années à venir ? Qu'est-ce que je fais ? C'est une question qui provoque mon vertige. La meilleure chose que je puisse faire c'est d'abord d'essayer de maîtriser moi-même un outil qu'ils utilisent quotidiennement, ChatGPT, et ensuite voir comment, quand moi je l'interroge, quand je le sollicite, voir la manière dont il répond, voir les limites et ensuite voir, je n'en suis vraiment pas là parce que je n'ai pas un niveau de compétence élevée, ça c'est très clair, peut-être intégrer dans la méthodologie juridique qu'on utilise depuis des siècles, depuis l'existence des facultés de droit, à mon avis ça remonte même avant le 18<sup>e</sup>, comment j'indique à mes étudiants la meilleure manière possible d'utiliser cet outil nouveau pour la construction de raisonnements, pour l'acquisition de connaissances, de compétences nouvelles qui ne sont pas les miennes aujourd'hui mais qui devront être celles des juristes de demain. J'en suis là et je n'ai pas de réponse.

**M. Jarrige.**- Comme nous tous. C'est vrai qu'il y a des spécificités disciplinaires très fortes, par exemple droit.

**Le Président.**- Et qui empêche probablement une systématisation, comme il existe des CNU par section disciplinaire, on peut imaginer qu'on ait des approches pédagogiques dans le domaine de la recherche, de l'IA, fortement influencées par les disciplines. C'est ce qui arrive, c'est ce qui est là déjà. Et on voit ce hiatus entre l'ancien temps, que moi je représente dans ma manière de faire, et le temps nouveau des jeunes gens.

**M. Jarrige.**- Les jeunes aussi sont septiques et s'interrogent. En ce sens, leur motion a du sens pour toutes les raisons que vous évoquez, que l'info arrive qu'une bibliothèque va être remplacée par un centre d'IA, ce qui n'est pas complètement absurde, puisqu'il y a effectivement un centre IA qui va être installé sur le campus, il s'agit bien de chercher un bâtiment pour l'accueillir.

**Le Président.**- Oui, mais ça n'a jamais été à la place de la bibliothèque.

**M. Jarrige.**- Sans doute, mais dans un contexte où il n'y a pas assez de locaux pour les cours, il faudra bien trouver un espace. Vous confirmez que ce projet CAIRE est co-porté par les écoles de commerce et une filiale de Google.

**Le Président.**- C'est plus complexe que ça, c'est un projet qui est né dans la COMUE ENSAM, dans laquelle il y a une école qui s'appelle PSB, dont j'ignorais même l'existence avant la discussion qu'on a eue à la CFVU, et qui était un des établissements de la COMUE. La COMUE s'est dissoute comme toutes les COMUE de France et de Navarre bientôt, et il se trouve que c'est les Arts et Métiers donc Cluny qui a repris le pilotage de ce projet. En même temps, nous en sommes devenus un des partenaires les plus importants, on a une part plus importante que même l'ENSAM et que BSB qui était à l'origine dans ce projet et y est resté. Nous ne donnons pas d'argent à cette école, on n'en reçoit pas, on travaille en parallèle chacun sur son territoire,

sincèrement je ne vois pas où nous avons partie liée avec ces établissements dont j'ignore tout, sinon qu'apparemment, d'après ce qu'on m'a dit à la CFVU, c'est Galileo qui est actionnaire principal, je l'ai appris à cette occasion. Ça ne remet pas du tout en cause la qualité du projet que nous mettons en œuvre ici.

**M. Tizio.**- Je vais vous proposer de se prononcer sur la motion déposée, elle a suscité des débats qui ont débordé le cadre de la motion déposée, néanmoins il nous faut nous prononcer.

Qui refuse de prendre part au vote sur cette motion ? S'abstient ? Votre contre ?

**7 voix pour, 3 abstentions, 16 voix contre**

**M. Tizio.**- Je vous remercie.

**Le Président.**- Je pense que nous avons épousé l'ordre du jour de ce conseil d'administration très intéressant, merci à vous toutes et à vous tous. Bonne fin de journée. Au revoir.

-:-:-:-:-:-

*(L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 17h20)*

*Le Président*  
*Vincent THOMAS*